

*PROJET DE MISE
EN AVANT DES
RICHESSES
SPORTIVES ET
CULTURELLES DE
SAINT
BARTHELEMY
D'ANJOU*

MARTIN BAZILE

TABLE DES MATIERES

<i>Présentation du projet</i>	<i>3</i>
<i>Présentation des complexes sportifs et des clubs sportifs.....</i>	<i>3</i>
Complexe sportif des Ardoises	4
Complexe sportif de la Gemmetrie	5
Complexe sportif de la Venaiserie	6
Complexe sportif de la Cressonnière	7
Bilan :	7
<i>Présentation des parc et lieux culturels</i>	<i>8</i>
Parc de la Jaudette	8
Parc de Chaufffour	8
Pignerolle	8
Parc de l'Europe	8
Théâtre de l'hôtel de ville	8
Église.....	8
La Ranloue.....	9
Parc de la Papeterie	9
cimetière.....	9
<i>Concept de la boucle</i>	<i>10</i>
<i>Proposition numéro 1 :.....</i>	<i>10</i>
Caractéristiques de la boucle	10
Distance entre les lieux emblématiques de Saint Barthélémy d'Anjou et la boucle	11
Nombre de variantes nécessaires	11
<i>Proposition numéro 2 :.....</i>	<i>12</i>
Caractéristiques de la boucle	12
Distance entre les lieux emblématiques de Saint Barthélémy d'Anjou et la boucle	12
Nombre de variantes nécessaires	13
<i>Proposition numéro 3 :.....</i>	<i>13</i>
Caractéristiques de la boucle	13
Distance entre les lieux emblématiques de Saint Barthélémy d'Anjou et la boucle	14

Nombre de variantes nécessaires	14
Adaptation chemin du 125 RI	15
variantes possibles.....	16
variante parc de la Paperie.....	16
Variante 1	16
Variante 2	17
Tableau comparatif de la variante 1 et 2 du parc de la Paperie :	18
variante complexe sportif de la gemmetrie	18
Variante Paperie la Reux :	19
Solution initiale.....	19
Solution en cas de non possibilité d'ouverture du portail	21
variante complexe sportif de la Venaiserie	23
Parc de Pignerolle.....	23
Éclairage.....	24
présentation.....	24
proposition 1	26
Proposition 2	26
Proposition 3	27
zone piétonnes et cyclables	28
accessibilité	29
Chemins susceptibles d'être impraticables	29
1 : Chemin Gaston Morin	29
2 : Liaison entre la Cressonnière et la Venaiserie.....	30
3 : Jonction entre la piste d'athlétisme et le chemin du 125 RI	30
4 : Chemin du 125 RI	30
5 : Jonction entre le parc de Chauffour et le parc de la Jaudette	31
6 : Chemin de la Gemmetrie.....	31
7 : Parc de la Paperie	32
8 : Voie verte de liaison ente Saint Barthélémy d'Anjou et Angers.....	32
Problème de hauteur de trottoir	32
1 : dos d'âne	33
2 : Trottoir pas adapté.....	33
3 et 4 : Passage piéton et trottoir pas adaptés	34
5 : bordure de trottoir trop haute	35
6 : Absence de passage piéton et trottoir pas adapté.....	35
7 : trottoir pas adapté	36
8 : absence de passage piéton.....	36
9 : Absence de passage piéton et trottoir pas adapté.....	37
10 : Absence de passage piéton et trottoir pas adapté.....	37
11 : Absence de passage piéton et trottoir pas adapté.....	38

12 : trottoir pas adapté	39
Portails.....	39
Cressonnière et Venaiserie.....	39
Ardoises.....	40
Largeur du trottoir	40
Rue de la Papeterie.....	40
Rue de Chauffour	41
Pont rue 8 mai 1945	41
Rue des ardoises.....	41
Zone en pente	42
Chemin de la Gemmetrie	42
Parc de la Papeterie	42
Carte bilan des problèmes d’accessibilité	43
<i>Comparaison entre les 3 propositions.....</i>	<i>44</i>
Caractéristique de la boucle	44
Distance entre les lieux emblématiques de Saint Barthélémy d'Anjou et la boucle	44
Nombres de variantes.....	45
Éclairage.....	45
Zones piétonnes et cyclables :	45
accessibilité	46
Bilan des 3 propositions	47
Proposition 1 :	47
Proposition 2 :	48
Proposition 3 :	49
<i>Signalisation des complexes sportifs</i>	<i>50</i>
présentation.....	50
proposition.....	50
Affichage du nom des complexes : exemple de la salle des ardoises	50
Affiche libre pour les clubs	53
Proposition de mise en œuvre du dispositif.....	55
<i>Signalisation des lieux culturels.....</i>	<i>56</i>
<i>Conclusion</i>	<i>58</i>

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou a inscrit dans les projets du mandat 2020-2026 la création de plusieurs circuits pédestres. Notamment la création d'une boucle running, la création d'une boucle nature et la création de liaisons entre les complexes sportifs. Ce rapport vise à proposer un projet qui permet de réaliser ces 3 objectifs.

La commune regorge de parcs, de lieux culturels et sportifs. Ces derniers sont répartis de part et d'autre de la commune et il n'existe aujourd'hui pas de chemins fléchés permettant de lier tous ces espaces. Créer une boucle pédestre qui permet à celui qui l'emprunte de faire le tour de la ville en passant par les lieux les plus intéressants semble pertinent. En effet, cette boucle permettra de mettre en avant la richesse du territoire bartholoméen.

Pour cela la boucle doit répondre à plusieurs problématiques :

- Être pédestre au maximum. En effet, cette boucle est destinée aux marcheurs, aux coureurs ainsi qu'aux personnes se déplaçant avec des moyens de transports doux. La boucle n'a d'intérêt que si elle est différente des moyens de liaisons routiers déjà existant.
- Mettre en avant les lieux culturels de la commune. En effet, l'objectif est de promouvoir le territoire et de permettre aux usagers de la boucle de découvrir les lieux emblématiques de la ville.
- Passer par les 4 complexes sportifs de la commune. En effet, ces équipements sont des lieux de vie pour les clubs sportifs, il s'agit d'une richesse du territoire qu'il faut mettre en avant.

PRESENTATION DES COMPLEXES SPORTIFS ET DES CLUBS SPORTIFS

La commune de saint Barthélémy d'Anjou est dotée de 4 complexes sportifs. Il s'agit d'une des communes les mieux dotées en équipements de toute l'agglomération Angevine. En témoigne le taux d'équipement sportif pour 10 000 habitants qui est largement supérieur à la moyenne Angevine. Les salles sont utilisées par les scolaires ainsi que par les clubs sportifs.

COMPLEXE SPORTIF DES ARDOISES

Le complexe sportif des ardoises se situe sur la rue Victor Hugo :



Le complexe sportif est utilisé par plusieurs clubs :

- Le club de basketball : BCSB
- Le club de football : Saint-Barthélemy-d'Anjou football

Des matchs de championnat de basketball et de football prennent place sur les équipements des Ardoises tout au long de la saison sportive. Lors de l'après saison, le terrain de football est en libre accès.

COMPLEXE SPORTIF DE LA GEMMETRIE

Le complexe sportif de la gemmetrie se situe sur la rue de la gemmetrie :



Le complexe sportif est utilisé par plusieurs clubs :

- Le club de judo : judo club Saint-Barthélemy-d'Anjou
- Le club de tennis de table : T2T Saint-Barthélemy-d'Anjou
- Le club de volleyball : ASBAVB
- Le club de baseball : Eagles Baseball Softball Club

On note que le club de baseball ainsi que le club de volleyball accueillent régulièrement des compétitions dans le complexe sportif de la Gemmetrie.

COMPLEXE SPORTIF DE LA VENAISERIE

Le complexe sportif de la Venaiserie se situe 11 Rue François Mauriac :



Le complexe sportif est utilisé par plusieurs clubs :

- Le club d'athlétisme : ASBA
- Le club de tennis : Saint Barth tennis

On note que ces 2 clubs peuvent accueillir des compétitions. En effet, le club d'athlétisme organise des meetings plusieurs fois par année sur la piste, tandis que des matchs de tennis prennent place régulièrement lors de la saison sur les courts intérieurs et extérieurs du complexe.

On remarque que la piscine municipale de la baleine bleue (qui est un lieu de vie pour la pratique sportive) se situe également sur ce complexe.

COMPLEXE SPORTIF DE LA CRESSONNIERE

Le complexe sportif de la Cressonnière se situe sur la rue St Jean :



Le complexe sportif est utilisé par plusieurs clubs :

- Club de badminton : SBBC
- Club de Gymnastique : Saint Barth Gym

On note que seul le club de badminton accueille des compétitions régulièrement. Aussi, la salle de la Cressonnière est susceptible d'accueillir une compétition de judo ou de la moshon une fois dans l'année.

BILAN :

On remarque que la commune regorge de lieux de pratique sportive. En effet, les 4 complexes sportifs de la commune sont occupés par un ou plusieurs clubs. De plus, on remarque que ces derniers sont, pour beaucoup, engagés dans des championnats. Il y a donc de nombreux lieux de vie sportifs à Saint-Barthélemy-d'Anjou qui mériteraient d'être découverts par l'ensemble des habitants de la commune.

PRESENTATION DES PARC ET LIEUX CULTURELS

PARC DE LA JAUDETTE

Le parc de la Jaudette est un lieu de vie d'environ 4,5 hectares, dans lequel on trouve 2 lacs ainsi qu'une aire de jeu. Il s'agit d'un espace de rencontre vert dans lequel il est possible de se retrouver ou de se promener.

PARC DE CHAUFFOUR

Le parc de Chauffour est une zone d'environ 6 hectares dans laquelle on peut retrouver la piste de bi-cross de la commune ainsi qu'un terrain de basketball. Ce parc est excentré, ce qui lui permet d'être une zone calme.

PIGNEROLLE

Pignerolle est une zone qui mérite d'être mise en avant. Cette zone est un des atouts culturels majeurs de la ville. En effet, on peut trouver dans le parc, un château construit en 1776 ainsi qu'un magnifique jardin à la française. On y trouve des vestiges historiques de la première et deuxième guerre mondiale ainsi que le musée de la Communication. On note également que le parc de 80 hectares est très apprécié des coureurs, promeneurs, familles, etc, étant donné le boisement de l'espace ainsi que la qualité des sentiers.

PARC DE L'EUROPE

Ce parc de 3 hectares est le plus central de la commune. En effet, tout fraîchement rénové, cet espace est un lieu de vie et de rencontre. On note la présence de verdure ainsi que d'une aire de jeu. Il s'agit d'un lieu pour les familles et les promeneurs.

THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE

On peut trouver sur la place Jean XXIII de Saint-Barthélemy-d'Anjou le théâtre de l'hôtel de ville. Il s'agit d'une salle de spectacle dans laquelle on peut trouver de nombreuses représentations artistiques et culturelles.

ÉGLISE

On peut trouver sur la place Jean XXIII de Saint-Barthélemy-d'Anjou une Église. Ce bâtiment est encore utilisé aujourd'hui et est un beau monument qui est susceptible d'intéresser les habitants de la commune.

LA RANLOUE

Dans le parc de la Ranloue, on peut trouver une médiathèque accessible à tous. Dans cette dernière on retrouve tous type d'ouvrages pour tous les âges, ainsi qu'un espace multimédia. À la Ranloue, on trouve également des jardins propice à la flânerie, aux jeux à la détente et à la contemplation. Enfin, on trouve dans ce parc, le manoir de la Ranloue qui a le titre de monument historique.

PARC DE LA PAPERIE

Dans les limites du territoire de la commune, on peut trouver une partie des carrières ardoisières. On note la présence du parc de la Paperie qui se situe sur la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Dans ce parc on peut se promener sur des sentiers entretenus, dans un cadre naturel. On peut trouver une ancienne mine qui est désormais devenue un lac. Cette zone est ouverte au public et idyllique pour les promeneurs et coureurs en recherche d'espaces calmes.

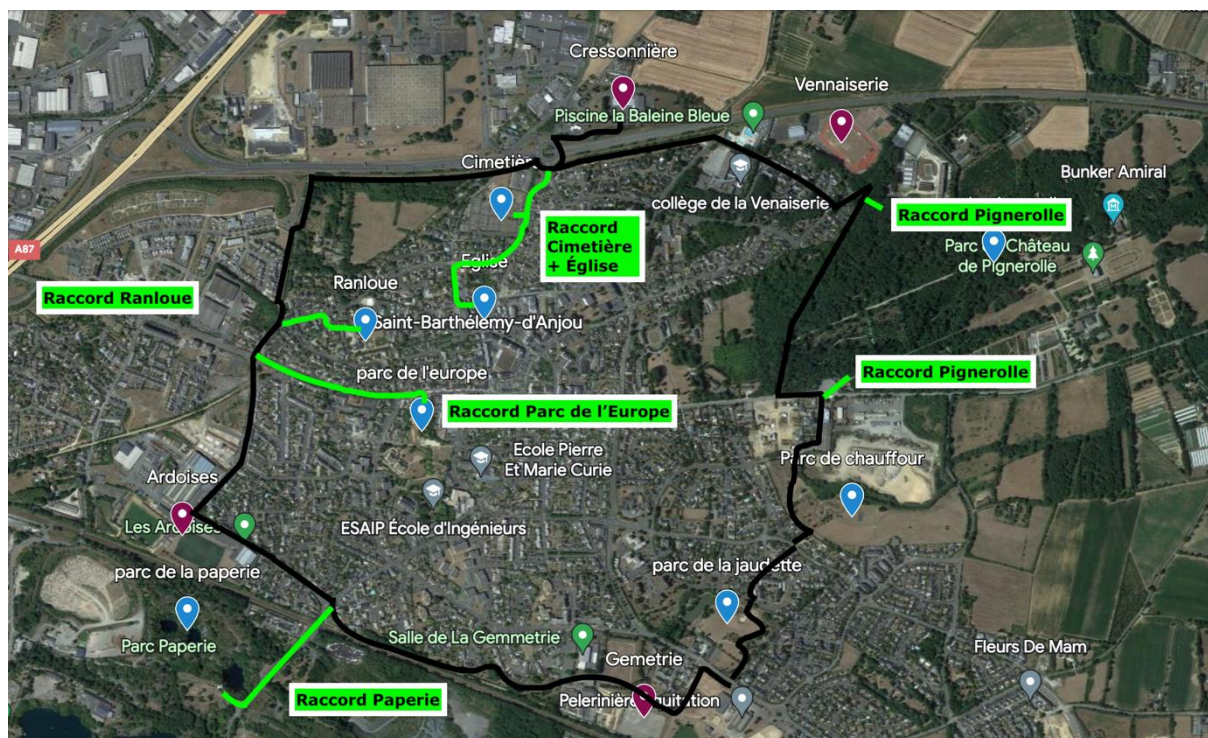
CIMETIERE

Saint-Barthélemy-d'Anjou possède un cimetière. Il s'agit d'un lieux de recueil qui est important pour tous les habitants de la commune. On trouve dans ce dernier un espace pour les inhumations ainsi qu'un espace cinéraire, avec un columbarium, un jardin du souvenir et des cavurnes.

CONCEPT DE LA BOUCLE

La boucle fonctionne sur le même principe qu'un tracé de randonnée. Il y a un chemin principal fonctionnel, qui permet de faire le tour de la ville par des chemins non-carrossables, en passant par l'ensemble des complexe sportifs. Avec cette boucle, il y aura ponctuellement des variantes de l'itinéraire possible qui permettront de sortir de la boucle pour aller visiter un lieux culturel de la commune.

PROPOSITION NUMERO 1 :



CARACTERISTIQUES DE LA BOUCLE

Taille de la boucle	6 Km
Portions routières	1,7 Km
Portions vertes	4,3 Km
Proportion de chemins verts	71%
Nombre d'intersections nécessitant un virage	18

DISTANCE ENTRE LES LIEUX EMBLEMATIQUES DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU ET LA BOUCLE

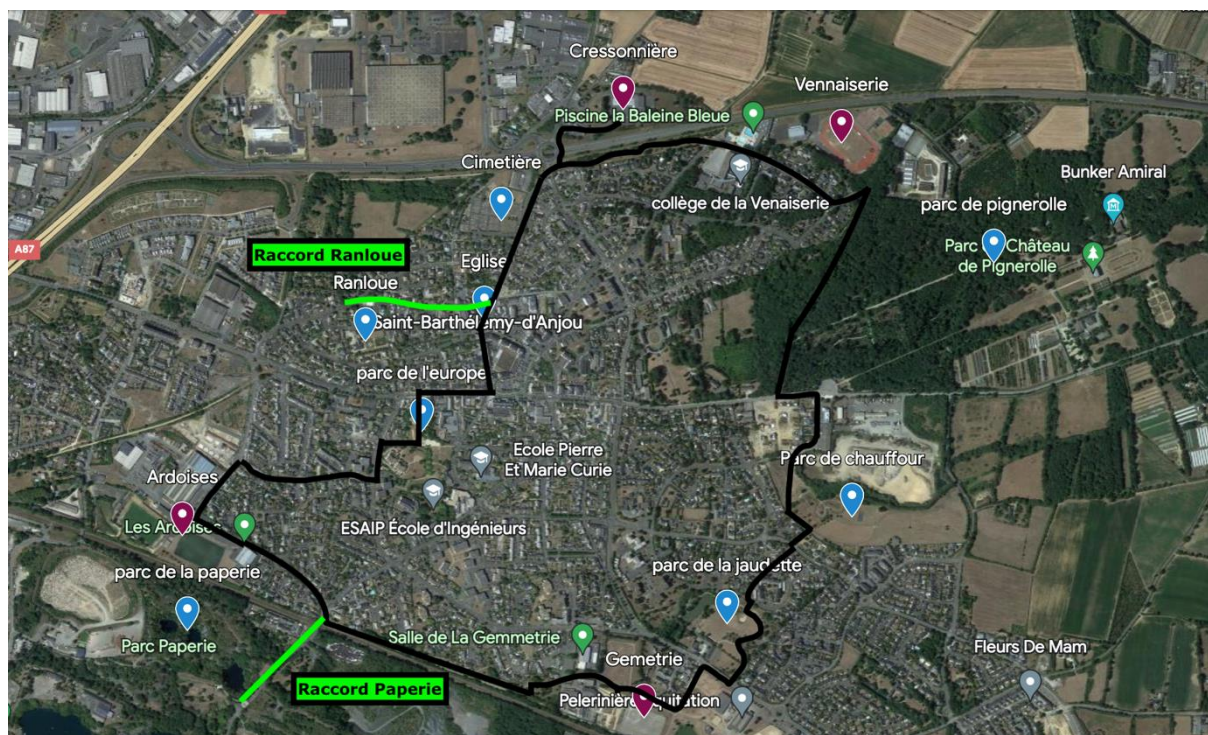
<u>lieux</u>	<u>distance</u>	<u>Temps (basé sur une vitesse de marche moyenne de 5Km/h)</u>
Ardoises	0	/
Gemmetrie	0	/
Venaiserie	0	/
Cressonnière	300 mètres	3-4 min
Cimetière	120 mètres	1-2 min
Parc de la Papeterie	300 mètres	3-4 min
Parc de l'Europe	470 mètres	6 min
Parc de Pignerolle	0	/
Ranloue	200	2-3 min
Parc de la jaudette	0	/
Parc de Chauffour	0	/
Église-THV	420 mètres	5 min

Temps moyen pour se rendre à un équipement sportif	≈ 1min
Temps moyen pour se rendre sur un lieux cultuel	≈ 3 min
Temps moyen pour se rendre sur un parc	≈ 2 min

NOMBRE DE VARIANTES NECESSAIRES

<u>Raccord nécessaire</u>	<u>Nombre d'intersections nécessitant un virage</u>
Ranloue	2
Parc de l'Europe	1
Cimetière	1
Église-THV	2
Parc de la Papeterie	2

PROPOSITION NUMERO 2 :



CARACTERISTIQUES DE LA BOUCLE

Taille de la boucle	6,2 Km
Portions routières	2,35 Km
Portions vertes	3,85 Km
Proportion de voies vertes	62%
Nombre d'intersections nécessitant un virage	24

DISTANCE ENTRE LES LIEUX EMBLEMATIQUES DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU ET LA BOUCLE

lieux	distance	Temps (basé sur une vitesse de marche moyenne de 5Km/h)
Ardoises	0	/
Gemetrie	0	/
Vennaiserie	0	/
Cressonnière	300 mètres	3-4 min
Cimetière	0	/
Parc de la Paperie	300 mètres	3-4 min
Parc de l'Europe	0	/
Parc de Pignerolle	0	/
Ranloue	0	0
Parc de la jaudette	0	/
Parc de Chauffour	0	/
Église	0	0

DISTANCE ENTRE LES LIEUX EMBLEMATQUES DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU ET LA BOUCLE

<u>lieux</u>	<u>distance</u>	<u>Temps (basé sur une vitesse de marche moyenne de 5Km/h)</u>
Ardoises	0	/
Gemmetrie	0	/
Venaiserie	0	/
Cressonnière	300 mètres	3-4 min
Cimetière	0	/
Parc de la Papeterie	300 mètres	3-4 min
Parc de l'Europe	470 mètres	6 min
Parc de Pignerolle	0	/
Ranloue	130 mètres	2 min
Parc de la jaudette	0	/
Parc de Chauffour	0	/
Église-THV	170 mètres	2 min

Temps moyen pour se rendre à un équipement sportif	≈ 1min
Temps moyen pour se rendre sur un lieux cultuel	≈ 1'30 min
Temps moyen pour se rendre sur un parc	≈ 2 min

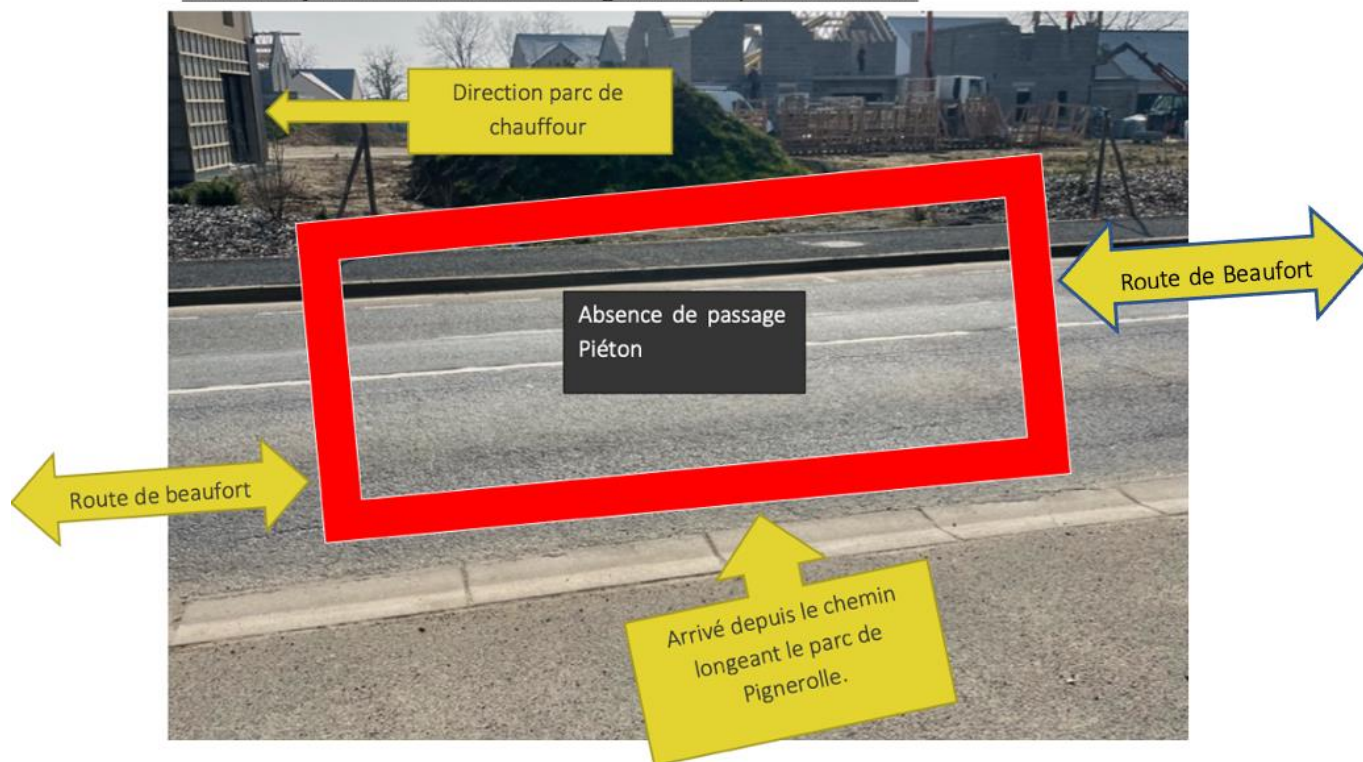
NOMBRE DE VARIANTES NECESSAIRES

<u>Raccord nécessaire</u>	<u>Nombre d'intersections nécessitant un virage</u>
Ranloue	1
Parc de la Papeterie	2
Parc de l'Europe	3
Église-THV	1

ADAPTATION CHEMIN DU 125 RI

l'ensemble des propositions passent par le chemin du 125 RI. La jonction entre cette zone et le parc de chauffour nécessite un aménagement. En effet, il faut traverser la route de beaufort sur cette zone. Cependant cette portion de la route est démunie de passages piétons. Il semble nécessaire d'aménager la zone pour que les usagers de la boucle soient en sécurité.

Zoom sur la jonction entre le chemin de Pignerolle et le parc de Chauffour



On note cependant, qu'à la sortie du chemin 125 RI, il y a un passage piéton à 40 mètres sur la gauche.



VARIANTES POSSIBLES

VARIANTE PARC DE LA PAPERIE

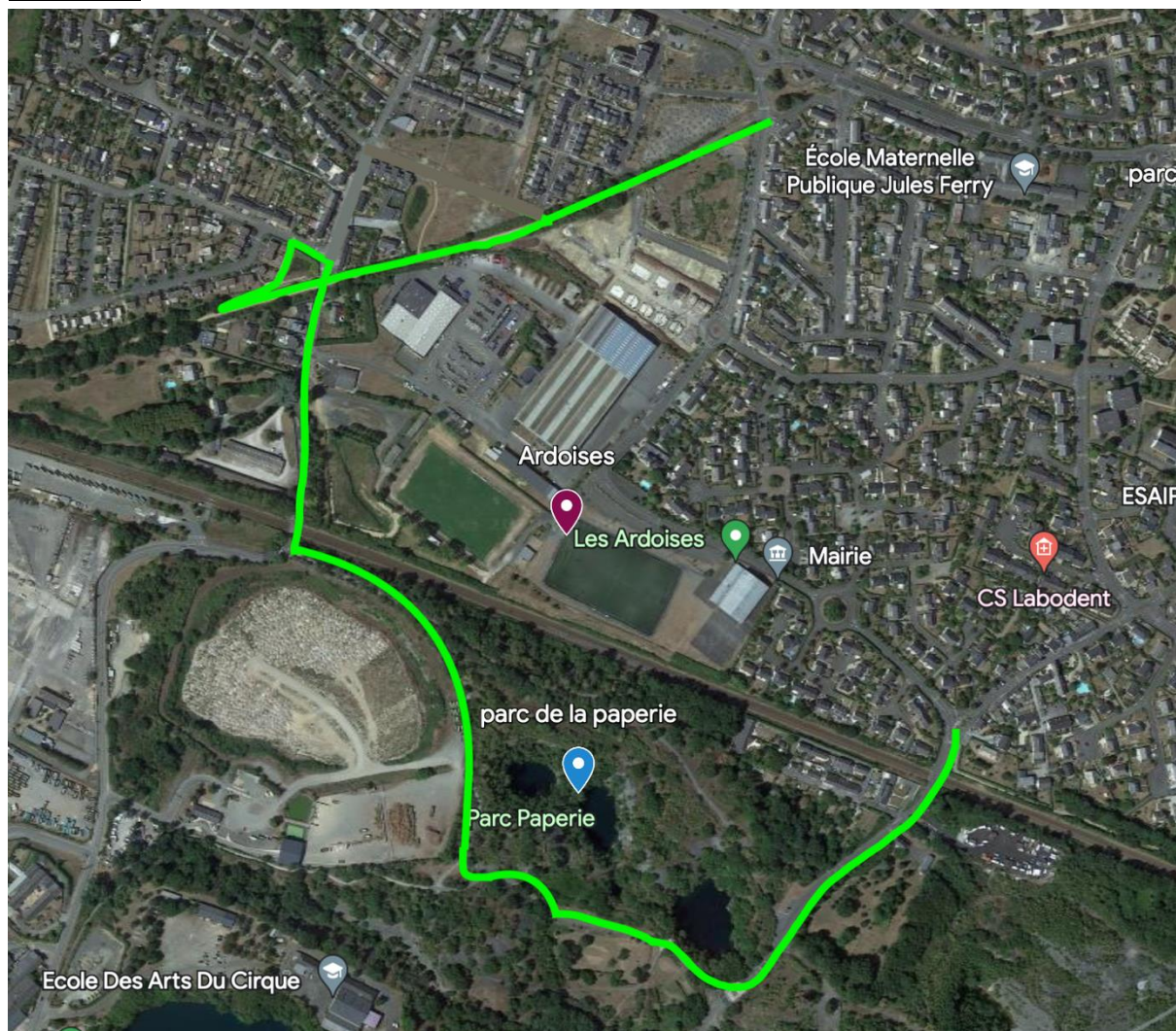
VARIANTE 1



Distance supplémentaire	1,9 Km
Nombre d'intersections nécessitant un virage	7
Portion routière	0,9 Km
Portion verte	1 Km
Taux de verdure	52 %

<u>Proposition</u>	<u>Nouvelle taille de la boucle (en Km)</u>	<u>Partie routière (en Km)</u>	<u>Partie verte (en Km)</u>	<u>Nouveau taux de verdure avec la variante</u>
<u>Numéro 1</u>	7,9	2,6	5,3	67% (-4%)
<u>Numéro 2</u>	8,1	3,25	4,85	60% (-2%)
<u>Numéro 3</u>	7,9	3,24	4,66	59 % (-2%)

VARIANTE 2



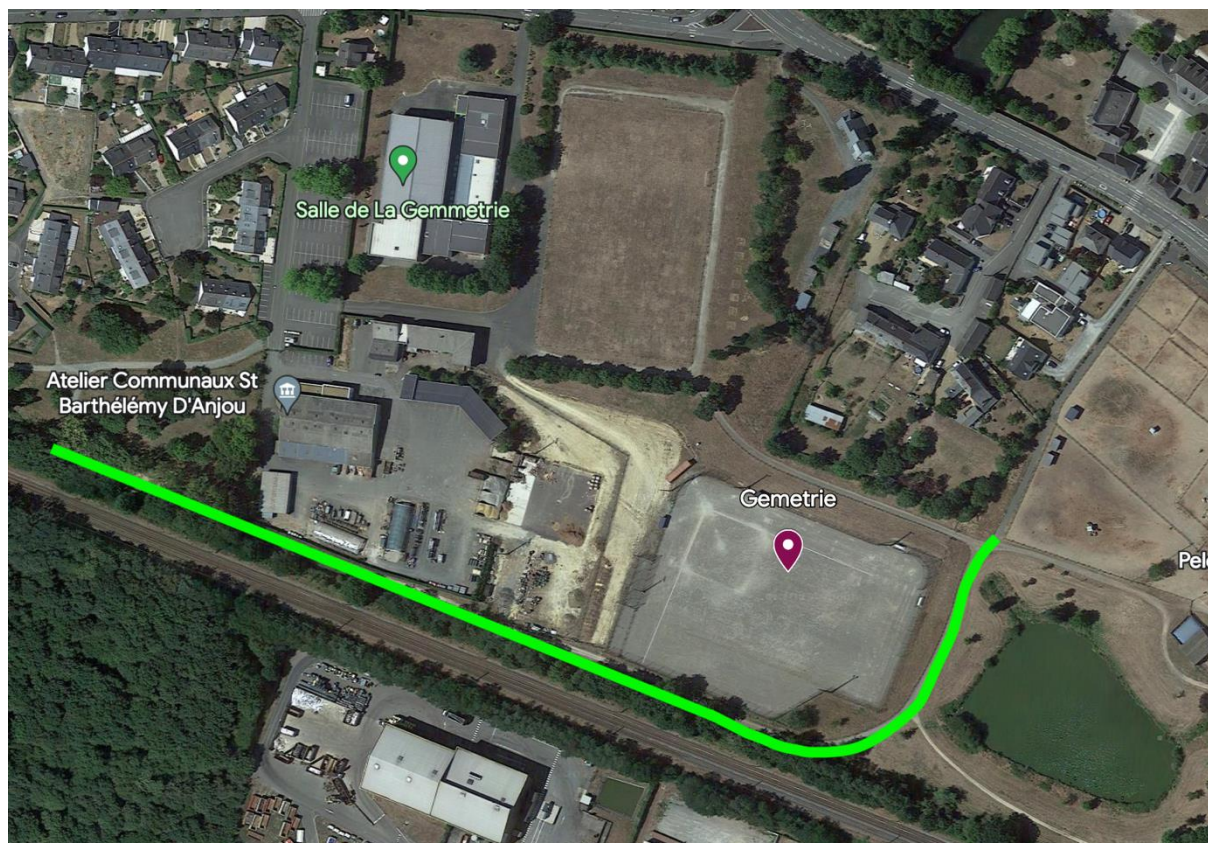
Distance supplémentaire	2,1Km
Nombre d'intersections nécessitant un virage	9
Portion routière	650
Portion verte	1,45 Km
Taux de verdure	69 %

Proposition	Nouvelle taille de la boucle (en Km)	Partie routière (en Km)	Partie verte (en Km)	Nouveau taux de verdure avec la variante
<u>Numéro 1</u>	8,1	2,35	5,75	71 % (=)
<u>Numéro 2</u>	8,3	3	5,3	64 % (+2%)
<u>Numéro 3</u>	8,1	3	5,1	63 % (+2%)

TABLEAU COMPARATIF DE LA VARIANTE 1 ET 2 DU PARC DE LA PAPERIE :

	Distance en plus	Distance verte en plus	Gain moyen en taux de verdure	Nombre d'intersection nécessitant un virage
<u>Variante 1</u>	+1,9 km	+ 1 Km	-2,5 %	7
<u>Variante 2</u>	+2,1 Km	+ 1,45 Km	+1,5 %	9

VARIANTE COMPLEXE SPORTIF DE LA GEMMETRIE



Cette variante réduit de 2 le nombre d'intersections nécessitant un virage. De plus, le trajet est plus facile à indiquer avec cette variante. Elle permet de passer à côté du plan d'eau du centre équestre.

Cependant, elle implique qu'un itinéraire variant soit indiqué au croisement pour se rendre vers le complexe sportif de la Gemmetrie.

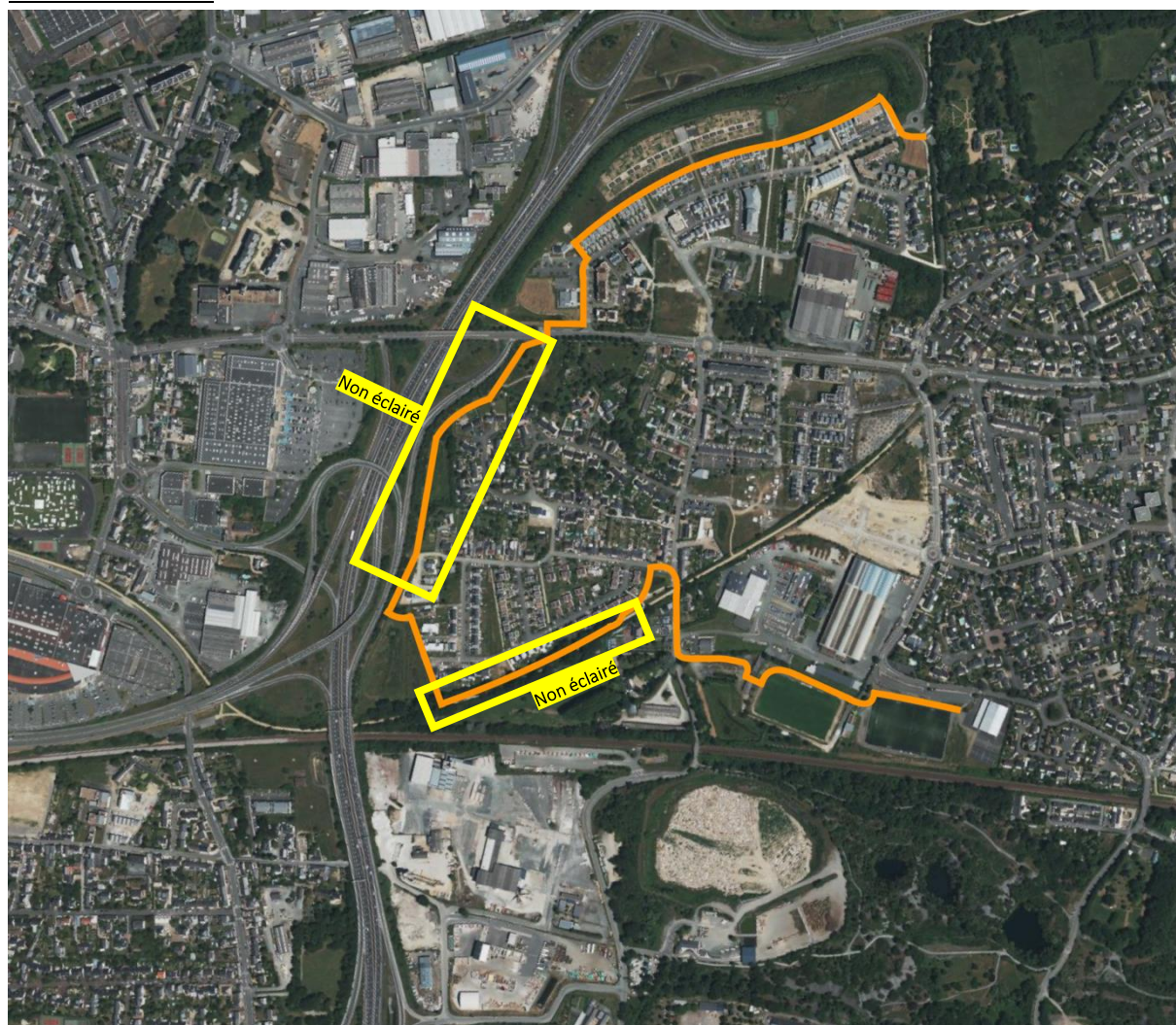
Ce tracé est sans doute plus agréable pour les marcheurs, car il s'agit d'un chemin plus calme, et cela n'oblige pas les usagers à réfléchir pour suivre leur chemin.

La variante n'a aucun impact sur la longueur de la boucle ou sur son taux de verdure.

VARIANTE PAPERIE LA REUX :

Cette variante est possible uniquement si on retient la proposition de tracé numéro 1.

SOLUTION INITIALE



On remarque que l'ensemble de cette variante est adapté aux cyclistes. De plus, nous ne remarquons pas de problèmes nuisant à l'accessibilité. Enfin, on remarque qu'une bonne partie du tracé est éclairée.

Distance	2,3 Km
Nombre d'intersections nécessitant un virage	10
Portion routière	0,3 Km
Portion verte	2 Km
Taux de verdure	86 %

Nouvelles données de la proposition 1 avec cette variante

Nouvelle taille de la boucle	7,5 Km
Portions routières	1,1 Km
Portions vertes	6,4 Km
Proportion de chemins verts	85 % (+14%)
Nombre d'intersections nécessitant un virage	26

Problématiques de la variante 1

On remarque que la variante passe par l'entrée du terrain de football en herbe. Or il s'agit d'une zone qui est actuellement verrouillée en permanence. Pour rendre cette dernière possible, il faut mettre en place un système permettant au grand public de circuler librement sur ce côté du complexe des Ardoises.



De plus, on remarque que la sortie entre la voie de liaison Angers – Saint-Barthélemy-d'Anjou et la Reux est complexe. En effet, le chemin le plus direct est aujourd'hui praticable, mais pas balisé. Il serait peut-être bon d'aménager la sortie afin que l'expérience des utilisateurs de la boucle soit meilleure.



Sinon, il est possible d’imaginer sortir avant, mais cela implique de transformer une portion verte du parcours en portion routière. De plus, on remarque que la chaussée n’est pas équipée de piste cyclable sur cette zone.



Enfin, on remarque que la végétation commence à prendre le dessus sur le chemin de la Reux. Il serait bon de tailler les plantes et arbres de ce chemin s’il est amené à faire partie de la boucle verte.



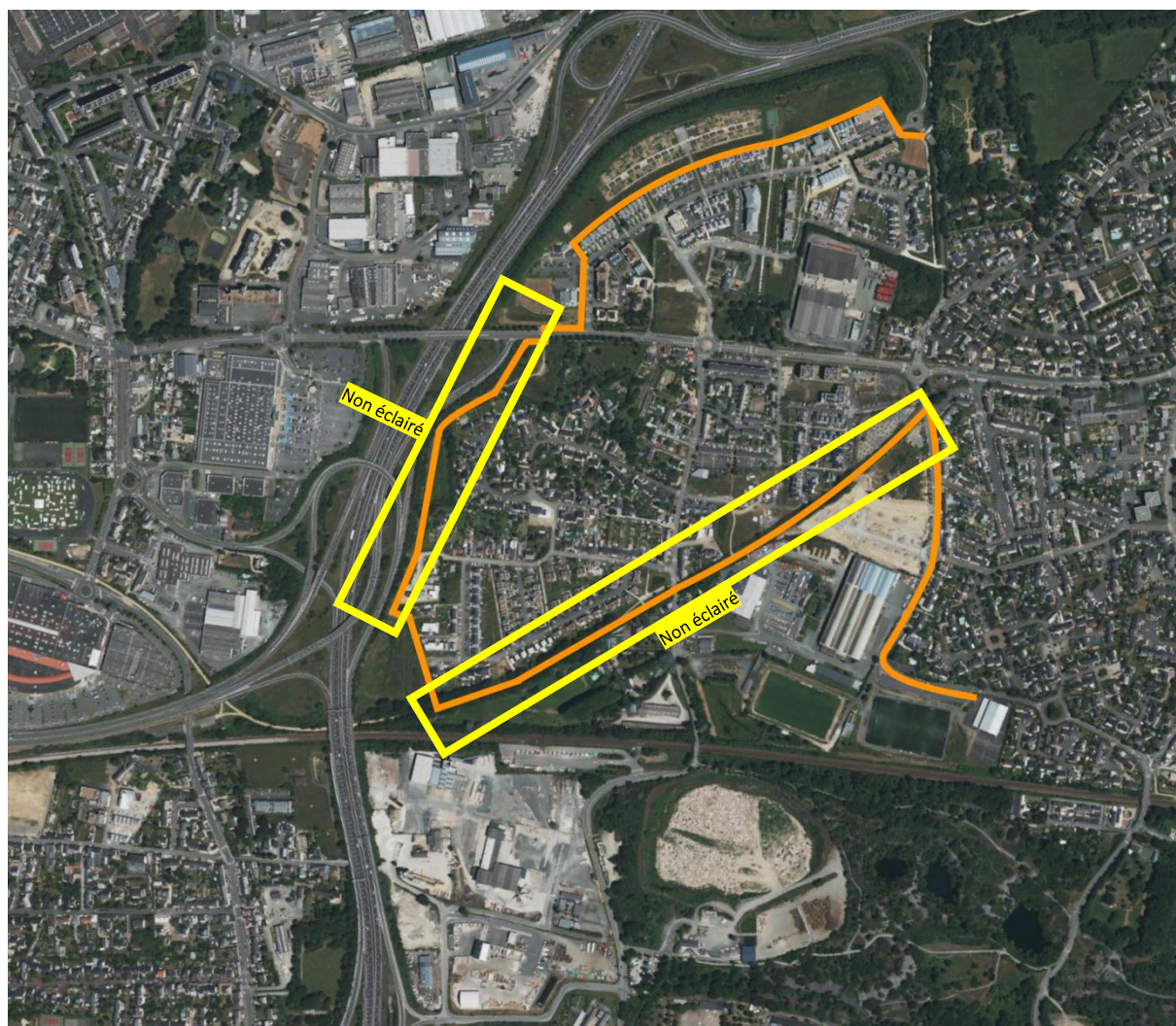
SOLUTION EN CAS DE NON POSSIBILITE D’OUVERTURE DU PORTAIL

Le tracé ci-dessous est une alternative à l’option présentée initialement. En effet, celle-ci rejoindrait la voie de liaison Angers- Saint-Barthélemy-d’Anjou en remontant la rue Joliot Curie.

Distance	2,3 Km
Nombre d’intersections nécessitant un virage	8
Portion routière	0,7 Km
Portion verte	1,6 Km
Taux de verdure	70 %

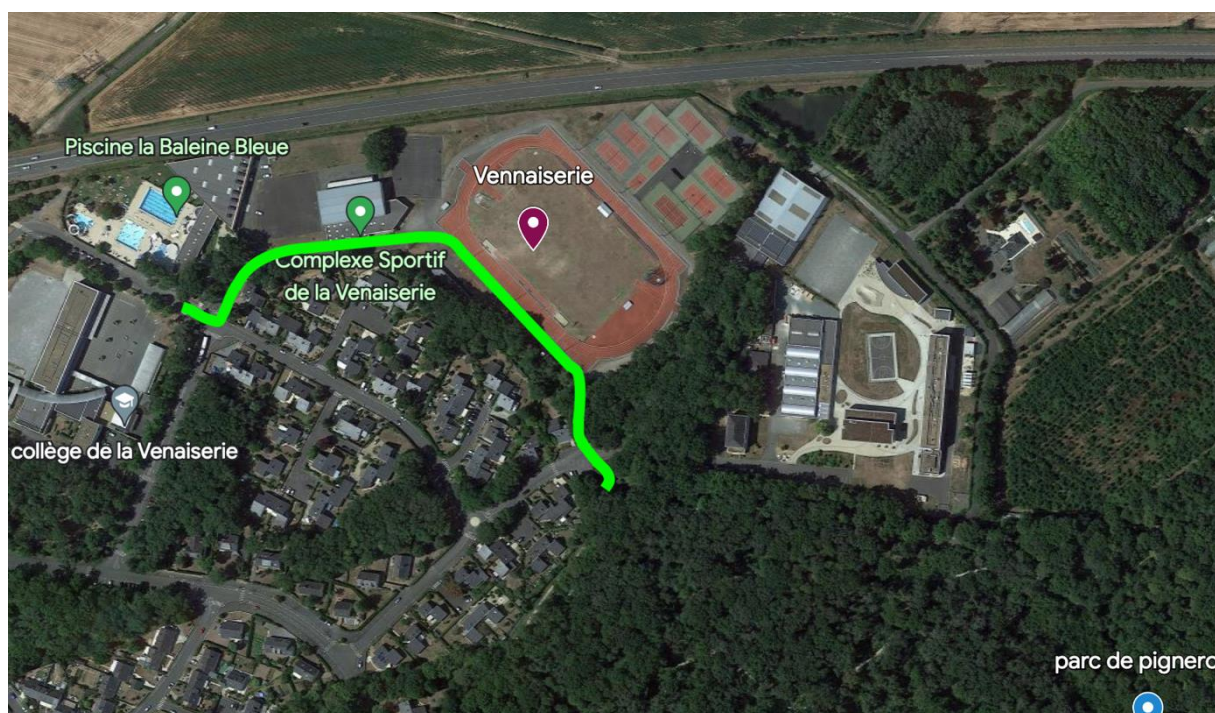
Nouvelles données de la proposition 1 avec cette variante

Nouvelle taille de la boucle	8 Km
Portions routières	1,4 Km
Portions vertes	6,6 Km
Proportion de chemins verts	82 % (+11%)
Nombre d'intersections nécessitant un virage	24



On remarque que cette solution permet de contourner le problème de la gestion de l'ouverture du stade de football du complexe des Ardoises. De plus, on note que les lotissement de la rue Joliot Curie sont actuellement en construction, cependant, lorsque la zone sera construite, il sera possible de tourner plus tôt.

VARIANTE COMPLEXE SPORTIF DE LA VENAISERIE



Cette variante en passant par la piste d'athlétisme permet de gagner en verdure sur la boucle. De plus, cela permet de passer à côté du plateau sportif en accès libre de la Vennaiserie, des courts de tennis, ainsi que de la piste d'athlétisme. Il s'agit là de 3 équipements sportifs qui méritent d'être mis en avant.

Cependant, cette variante implique que le portail du côté de l'entrée destinée à la pratique du tennis soit ouvert en permanence (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

<u>Distance de la variante (en mètres)</u>	<u>Distance sans la variante (en mètres)</u>	<u>Distance de verdure rajoutée (en mètres)</u>
350	310	350

L'ajout de la boucle ne change pas la taille du parcours, mais permet de gagner en verdure car cela permet de retirer 310 mètres de route sur chaque proposition.

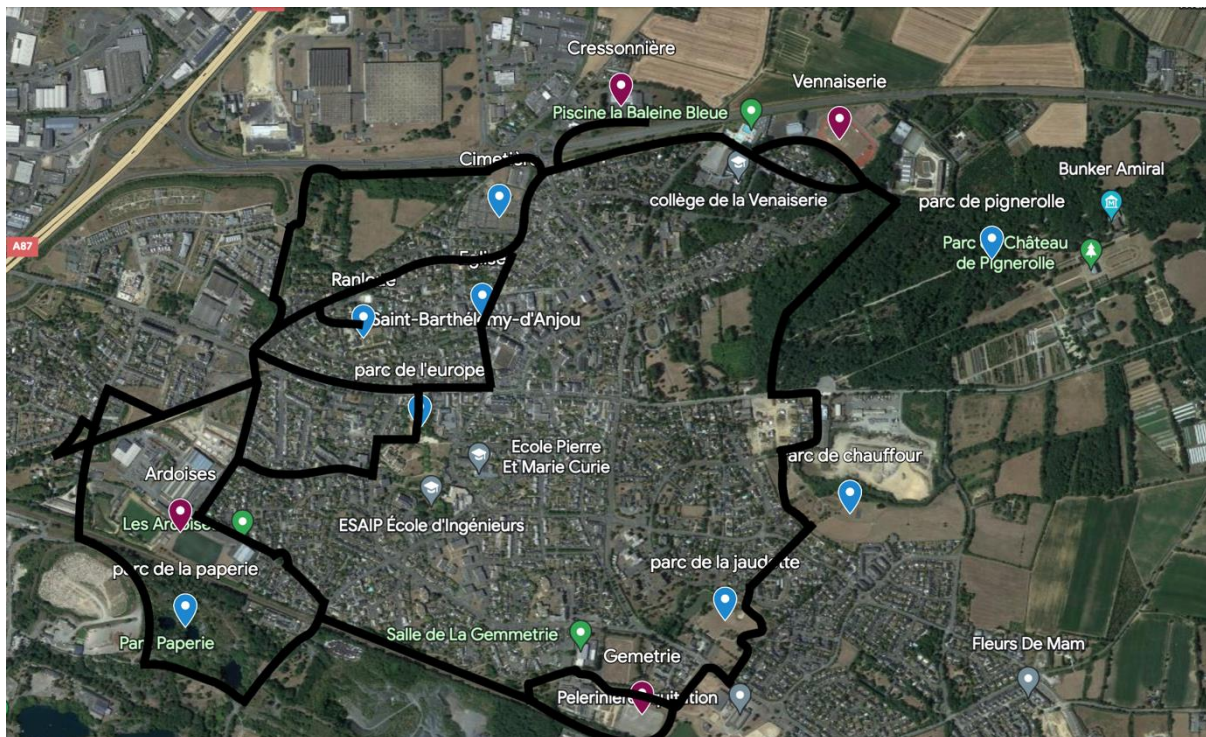
<u>Proposition (en prenant en compte la variante)</u>	<u>Distance total</u>	<u>Distance routière</u>	<u>Distance verte</u>	<u>Taux de verdure</u>
<u>Numéro 1</u>	6	1,39	4,61	77 % (+6%)
<u>Numéro 2</u>	6,2	2,04	4,16	67 % (+5%)
<u>Numéro 3</u>	6	2,03	3,97	66 % (+5%)

PARC DE PIGNEROLLE

On remarque que l'ensemble des propositions faites passent par une entrée du parc de Pignerolle. Cela permet de rallonger la boucle à 10 Km voir plus. En effet, le tour du parc fait 4 Km, et les usagers sont libre de choisir cette rallonge s'ils avaient prévu de faire une sortie de 10 Km par exemple. De plus, les possibilités sont multiples dans Pignerolle. Il est possible de trouver d'autres sentiers pour augmenter la distance, ou de couper en travers du parc pour faire une distance plus courte.

ÉCLAIRAGE

PRESENTATION



Sur la carte ci-dessus, on peut voir en noir tous les routes susceptibles d'être empruntées par les 3 propositions.

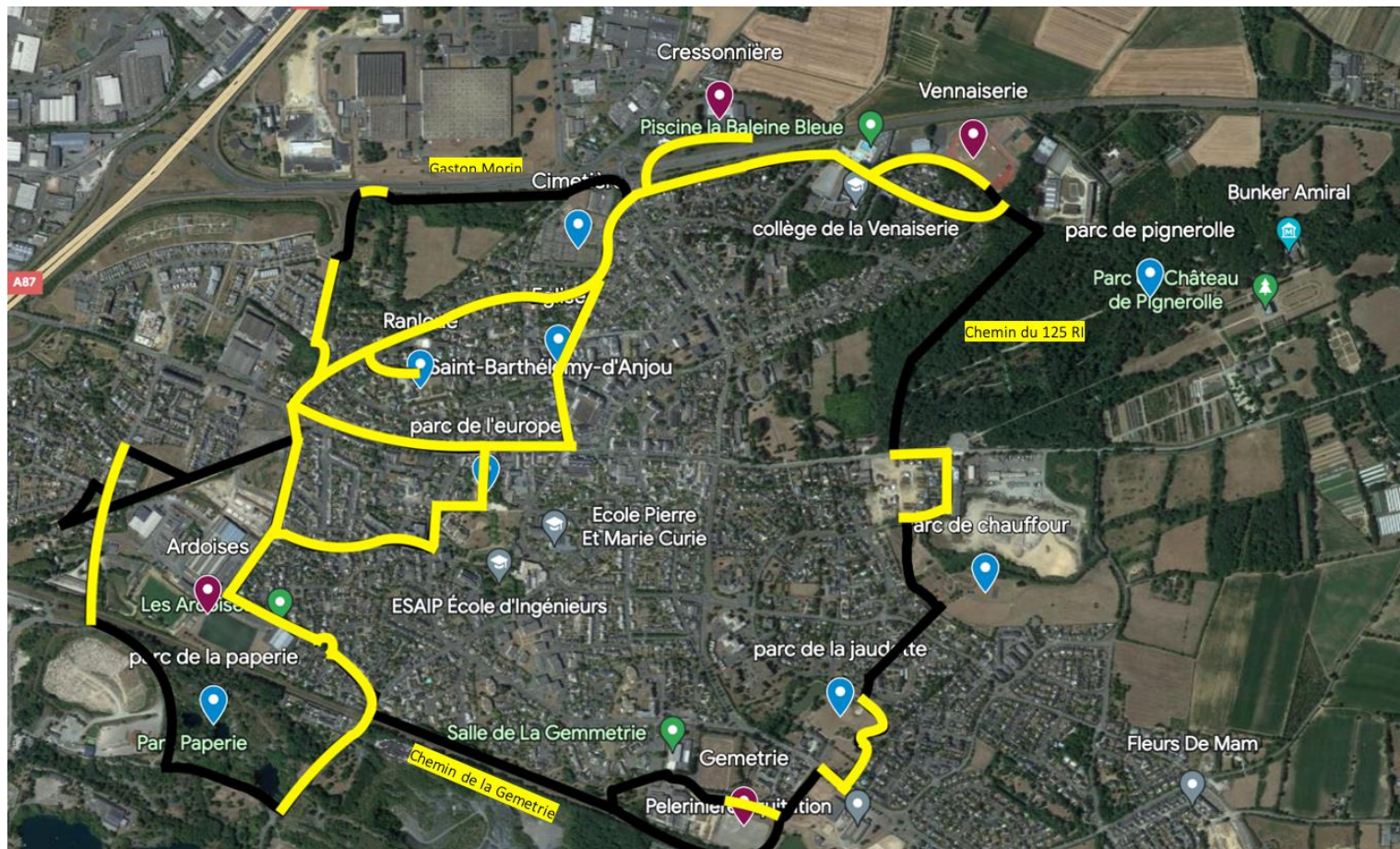
Sur la carte ci-dessous, on identifie en jaune les zones qui sont équipées de dispositifs d'éclairages. Avec cette carte nous comprenons que plus de la moitié du tracé de chaque proposition est éclairée. Cependant, la carte met également en avant des zones démunies d'éclairage.

La question est de savoir s'il est nécessaire en mettre en place davantage de lampadaires pour que les usagers puissent utiliser la boucle à toute heure. Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, cette dépense supplémentaire apparaît comme annexe. De plus, il s'agit d'une boucle destinée à la marche, aux promenades en familles et aux liaisons entre les espaces de pratiques sportives. Ces 3 activités prennent généralement place en journée. Les coureurs nocturnes sont également des utilisateurs potentiels de la boucle. Néanmoins, la majorité des coureurs se munissent de lampes frontales pour leurs pratiques en soirée.

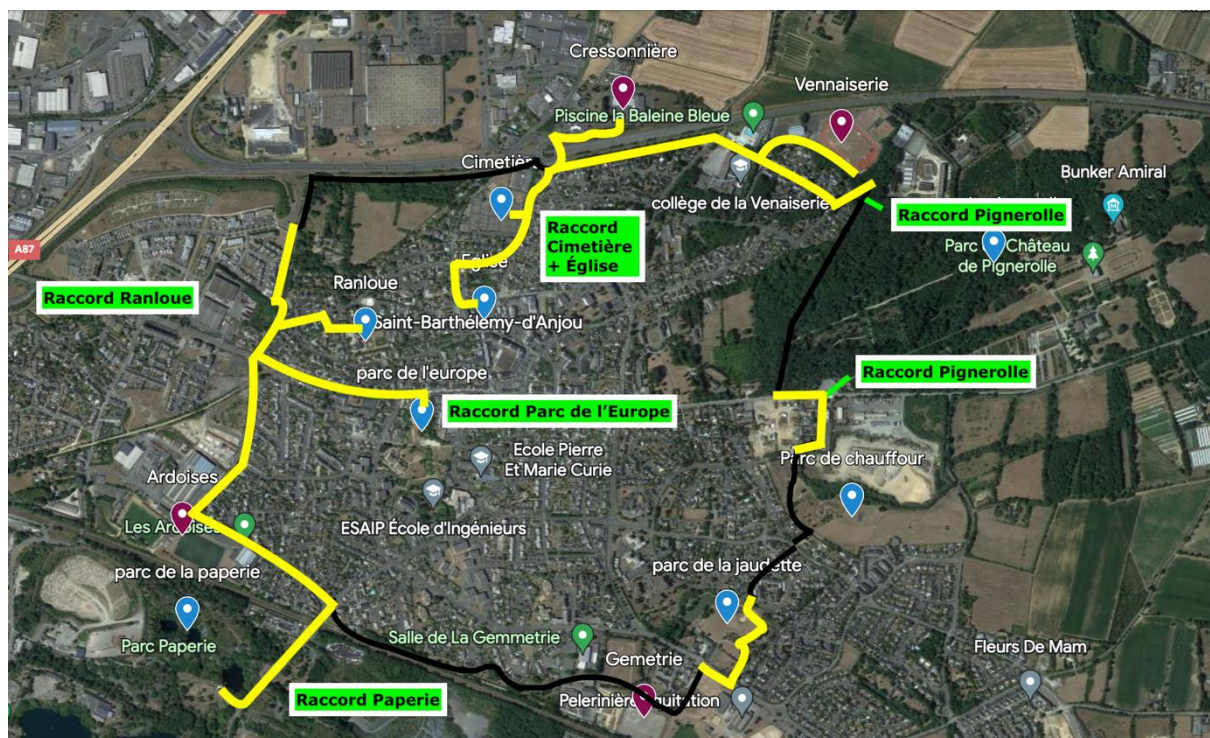
Cependant, le confort des usagers serait décuplé s'ils pouvaient utiliser la boucle de jour comme de nuit sans avoir à se préoccuper d'éventuelles zones trop sombres. Pour limiter les dépenses d'énergie pour l'électricité, on peut imaginer mettre un système d'éclairage intelligent (ne s'allumant que quand quelqu'un passe à proximité). Les dispositifs lumineux fonctionnant à l'aide de l'énergie solaire sont également une solution à envisager. En effet, ces derniers permettent de mettre en place des lampadaires, sans se soucier de leur raccord au réseau électrique. Cette solution n'est possible que dans le cas où la zone est exposée au soleil. Par exemple, dans le cas du chemin du 125 RI, il n'est pas possible d'avoir des lampadaires solaires, car la lumière passe très peu dans cette zone.

On remarque que 3 zones ne sont pas éclairées :

<u>Allée Gaston Morin</u>	<u>Chemin du 125 RI</u>	<u>Chemin de la Gemmetrie</u>
Taille : 800 mètres	Taille : 580 mètres	Taille : 660 mètres
Cette allée ne nécessite pas l'installation d'un dispositif d'éclairage. En effet, la D347 passe juste à côté, et l'allée bénéficie de l'éclairage de la route.	Ce chemin pourrait avoir besoin d'un éclairage. En effet, le club d'athlétisme utilise régulièrement le chemin et les horaires d'entraînement sont parfois nocturnes (surtout en hiver). De plus, il s'agit d'une zone très dense en végétation et l'éventuelle lumière de la lune ne passe pas au travers	Ce chemin pourrait avoir besoin d'éclairage. Cependant, il s'agit d'une zone moins prioritaire par rapport au chemin du 125 RI. En effet, la nuit, ce chemin bénéficie de l'éclairage de la lune.



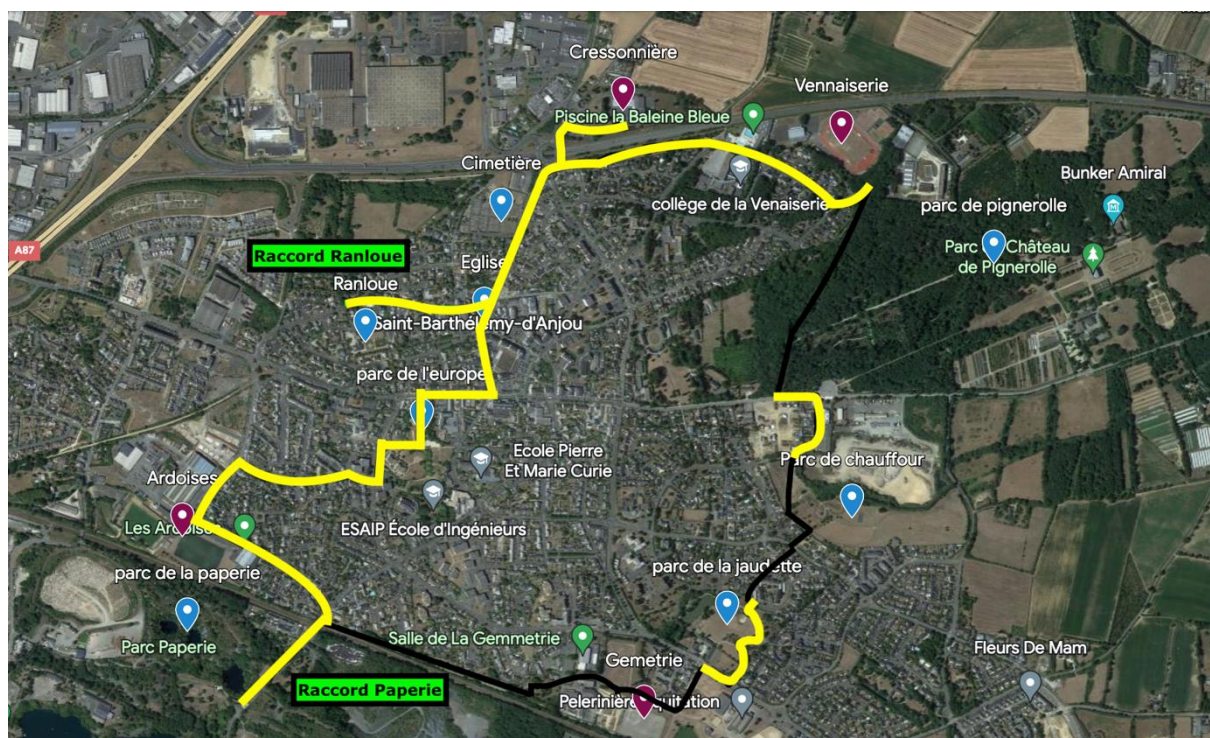
PROPOSITION 1



On observe en jaune les portions éclairées de la proposition 1.

Taille du tracé	6 Km
Distance éclairée	3,21 Km
Taux d'éclairage	53,5 %

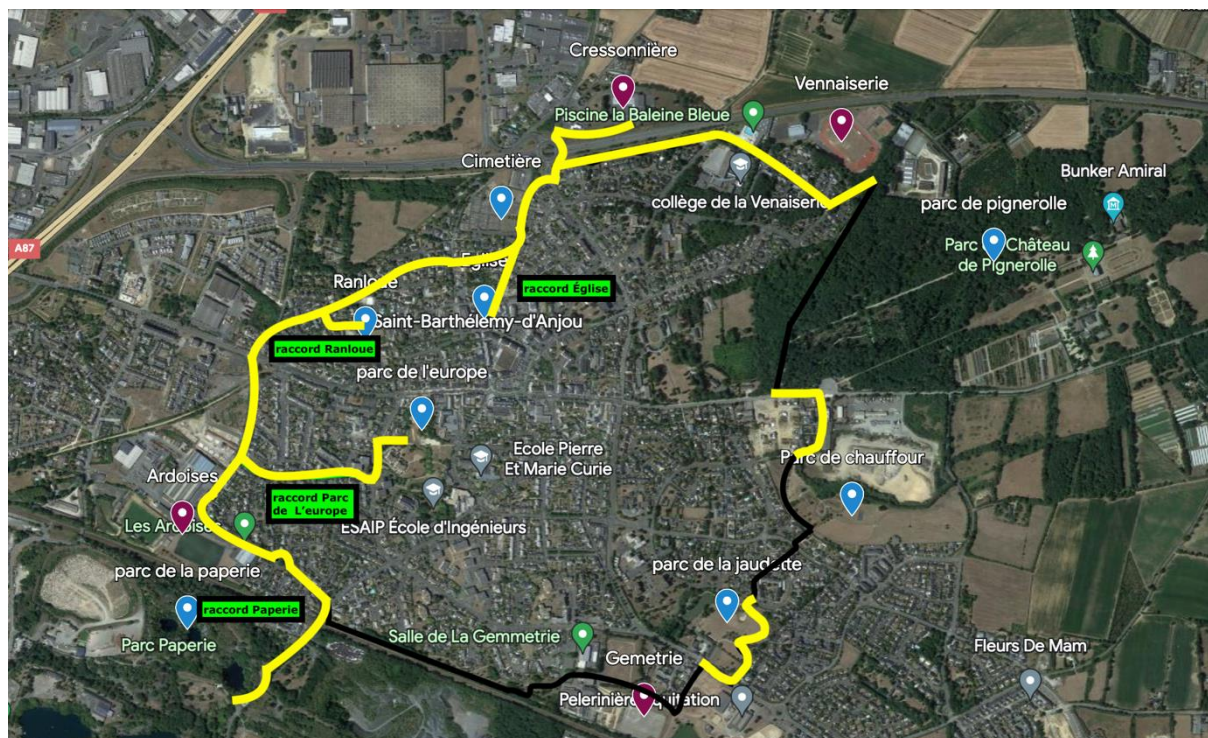
PROPOSITION 2



On observe en jaune les portions éclairées de la proposition 2.

Taille du tracé	6,2 Km
Distance éclairée	3,91 Km
Taux d'éclairage	63 %

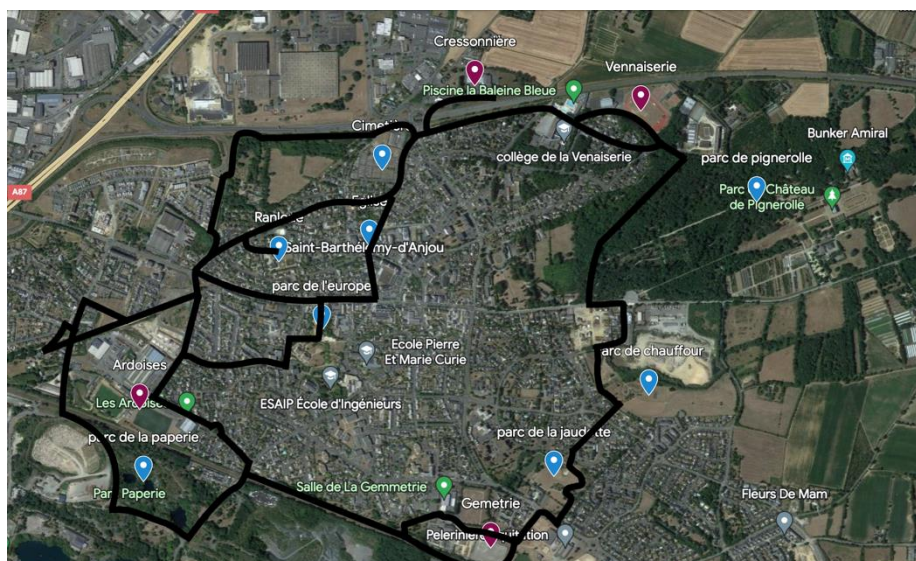
PROPOSITION 3



On observe en jaune les portions éclairées de la proposition 3.

Taille du tracé	6 Km
Distance éclairée	3,71 Km
Taux d'éclairage	62 %

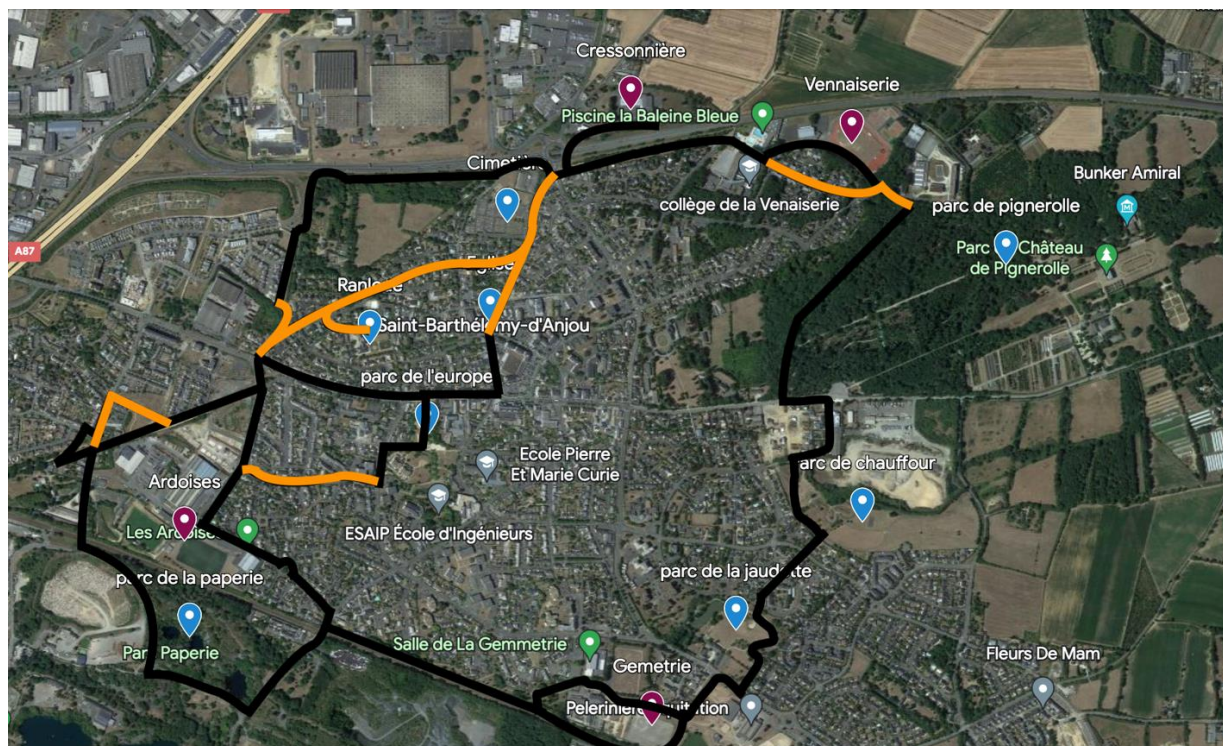
ZONES PIETONNES ET CYCLABLES



Sur la carte ci-dessus, on peut voir en noir tous les routes susceptibles d'être empruntées par les 3 propositions de tracé pour la boucle.

On remarque que sur l'ensemble des propositions, il n'y a pas de zone démunie de trottoirs, les piétons sont donc toujours en sécurité sur les 3 propositions. Cependant, il n'en est pas de même pour les cyclistes. En effet, sur la carte ci-dessous, on identifie en orange les portions routières qui n'ont pas de pistes cyclable.

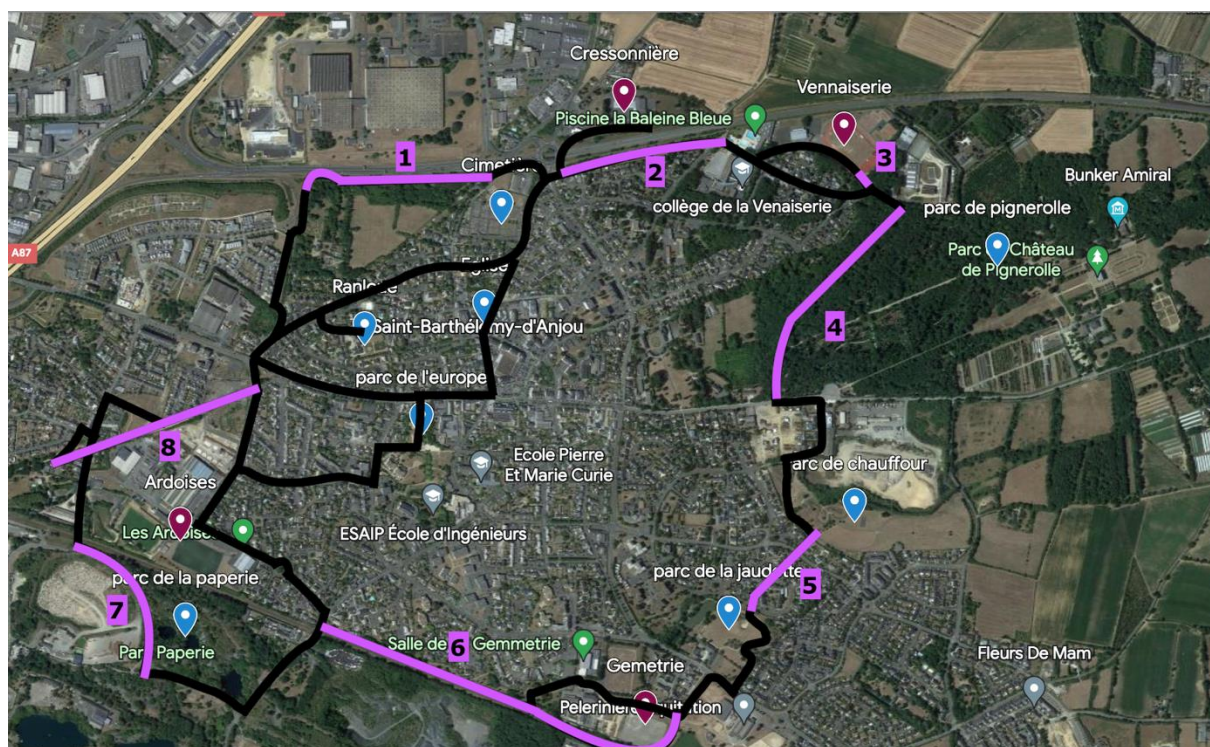
Il ne s'agit pas d'un motif empêchant les vélos de circuler, car ils peuvent utiliser la route, même sans pistes cyclables. Cependant, les portions de routes sans pistes cyclables sont moins sécurisées.



ACCESSIBILITE

cette partie traite de l'accessibilité des 3 propositions au regard d'une personne à mobilité réduite se déplaçant en fauteuil roulant (électrique ou non).

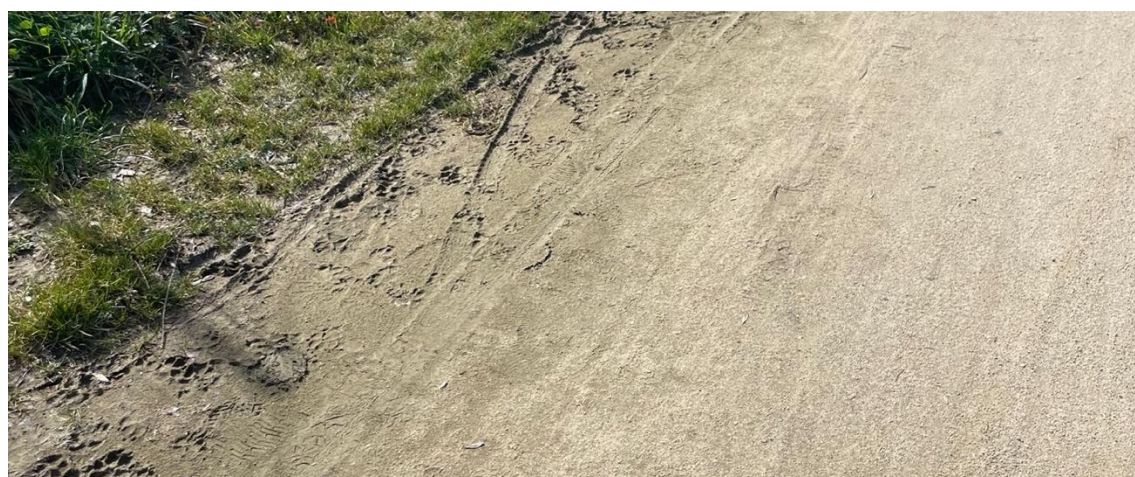
CHEMINS SUSCEPTIBLES D'ETRE IMPRATICABLES



Sur la carte ci-dessus, on peut voir que certains chemins (en violet) sont susceptibles de ne pas être praticable. En effet, les voies vertes sont à la merci des intempéries. En conséquence, après de fortes pluies, les chemins de terre sont parfois inondés ou très gras. Un fauteuil roulant ne peut pas se déplacer dans ce type de chemin, car il s'embourberait.

Hormis goudronner ces voies, il y a peu de solutions pour les protéger des intempéries. Cependant, on note qu'un entretien régulier de ces chemins est nécessaire, afin qu'il n'y ait pas de mauvaises herbes ou autres obstacles empêchant le déplacement d'un fauteuil.

1 : CHEMIN GASTON MORIN



2 : LIAISON ENTRE LA CRESSONNIERE ET LA VENAISERIE



3 : JONCTION ENTRE LA PISTE D'ATHLETISME ET LE CHEMIN DU 125 RI



4 : CHEMIN DU 125 RI

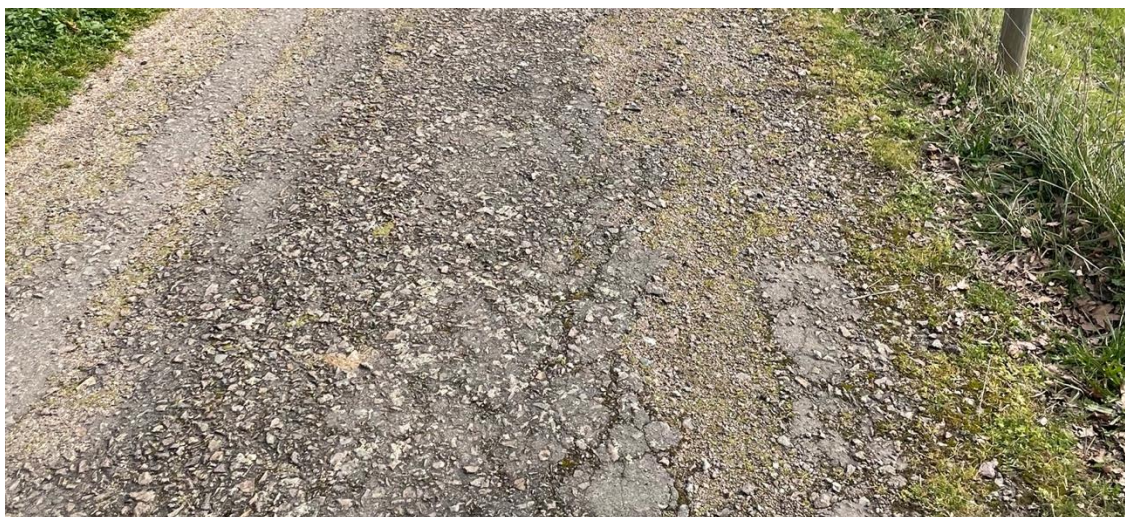


5 : JONCTION ENTRE LE PARC DE CHAUFFOUR ET LE PARC DE LA JAUDETTE



6 : CHEMIN DE LA GEMMETRIE





7 : PARC DE LA PAPERIE



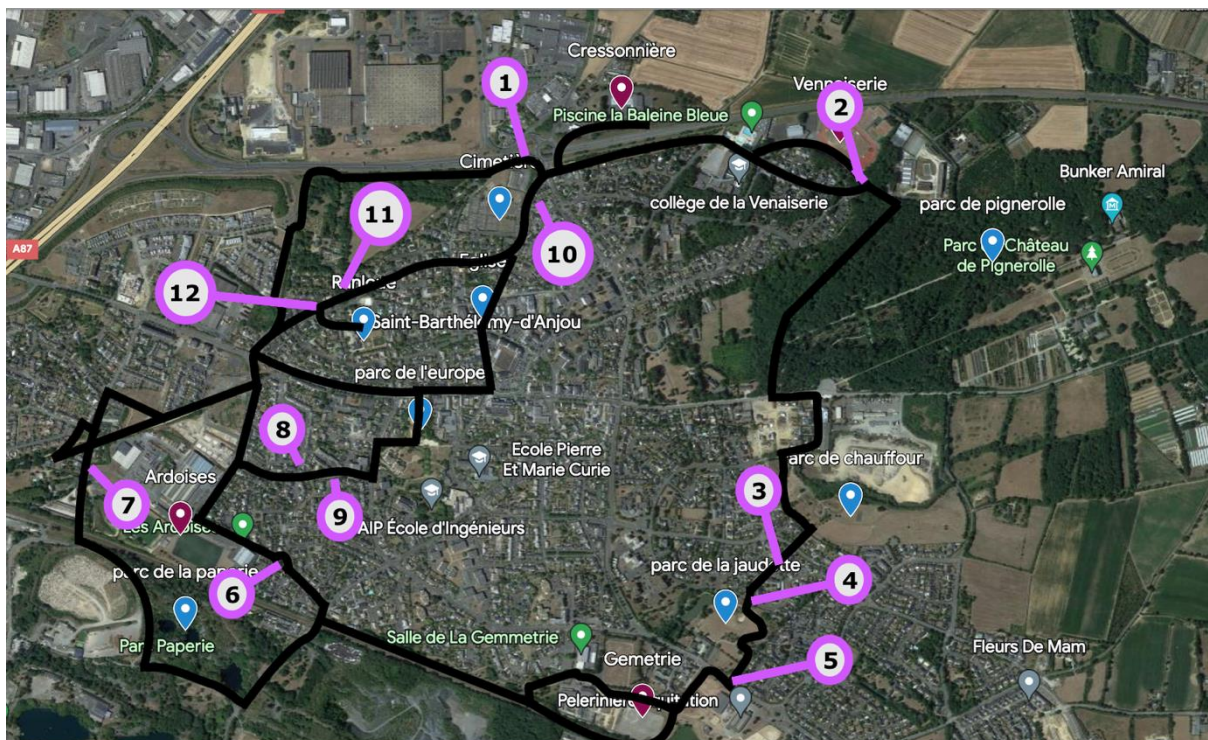
8 : VOIE VERTE DE LIAISON ENTE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU ET ANGERS



PROBLEME DE HAUTEUR DE TROTTOIR

Les personnes à mobilité réduite se déplacent sur les trottoirs. Pour traverser la route ces derniers doivent utiliser un passage piéton. De plus, l'aménagement du trottoir doit permettre à un fauteuil de monter dessus sans problèmes. C'est pour cela que les trottoirs sont plus bas au niveau des passages piétons. Cependant, on remarque sur le parcours plusieurs endroits impraticables ou compliqués pour une personne se déplaçant en fauteuil.

Sur la carte ci-dessous, on observe chaque zone qui met une personne en fauteuil roulant en difficulté vis-à-vis d'une traversée de route ou d'un aménagement routier.



1 : DOS D'ANE

On note au spot n°1 la présence d'une bosse qui représente une difficultés pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant.



2 : TROTTOIR PAS ADAPTE

On note que la jonction entre le béton qui fait le tour de la piste d'athlétisme et le chemin pour se diriger vers le 125 RI n'est pas adapté aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. En effet, il y a un renfort en béton d'une hauteur de 5-10 cm qui rend le passage difficile pour une personne à mobilité réduite.



3 ET 4 : PASSAGE PIETON ET TROTTOIR PAS ADAPTES

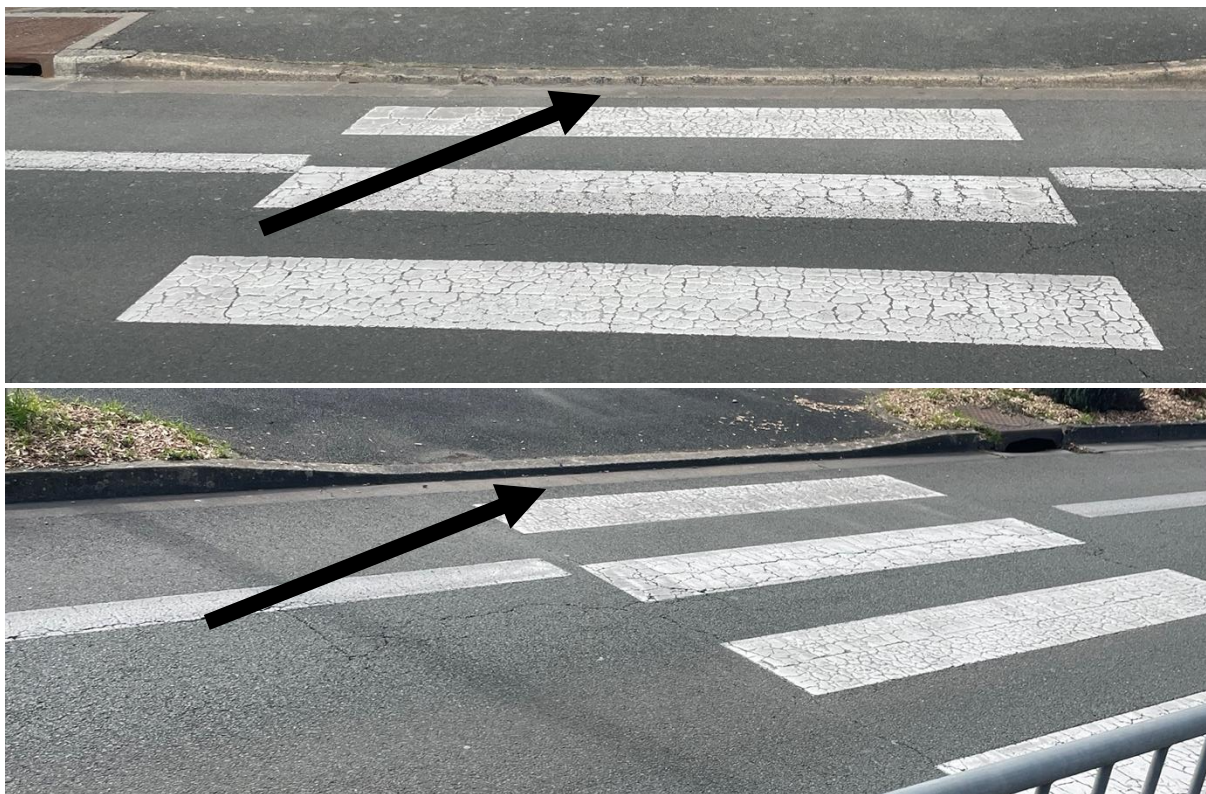


On remarque que le trottoir au spot numéro 3 n'est pas fonctionnel pour une personne à mobilité réduite. En effet, c'est compliqué de passer sur ce passage piéton pour une personne se déplaçant seule en fauteuil roulant étant donné la hauteur du trottoir. On note le même problème au spot numéro 4.



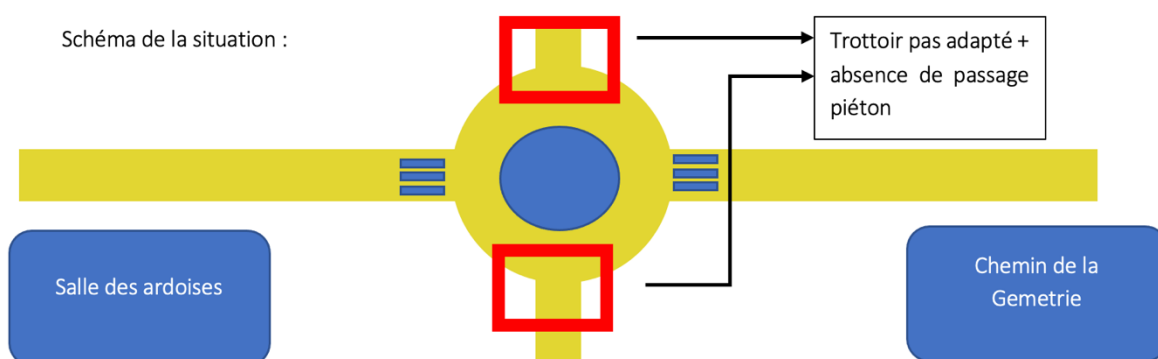
5 : BORDURE DE TROTTOIR TROP HAUTE

On remarque que malgré un effort pour abaisser le trottoir, ce dernier reste légèrement trop haut pour permettre le passage d'un fauteuil confortablement.



6 : ABSENCE DE PASSAGE PIETON ET TROTTOIR PAS ADAPTE

On remarque qu'au rond-point situé entre le chemin de la Gemmetrie et la salle des Ardoises, il n'y a ni passage piéton, ni adaptation de la hauteur du trottoir.





7 : TROTTOIR PAS ADAPTE



8 : ABSENCE DE PASSAGE PIETON

On remarque que sur le spot numéro 8, il y a un trottoir adapté aux personnes en fauteuil. Cependant, le passage piéton pour traverser n'est pas dessiné au sol.



9 : ABSENCE DE PASSAGE PIETON ET TROTTOIR PAS ADAPTE



10 : ABSENCE DE PASSAGE PIETON ET TROTTOIR PAS ADAPTE

On remarque qu'au spot numéro 10, les usagers en fauteuil ne peuvent pas circuler. En effet, le trottoir n'est pas adapté car il est trop haut. De plus, il n'y a pas de passage piéton dessiné au sol pour permettre de traverser en sécurité.



11 : ABSENCE DE PASSAGE PIETON ET TROTTOIR PAS ADAPTE

On remarque que sur la rue de la Taillanderie il y a 2 fois de suite une intersection où les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas circuler. En effet, le trottoir n'est pas abaissé, et il n'y a pas de passage piéton.





12 : TROTTOIR PAS ADAPTE

On remarque que de l'autre côté de la rue de la Taillanderie, on a un passage piéton. Cependant, il n'est pas accessible pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, car le trottoir n'est pas adapté.



PORTAILS

Pour une personne se déplaçant en fauteuil roulant, il est compliqué d'ouvrir une porte. En effet se saisir de la poignée et tirer la porte peut être un calvaire. On remarque que les entrées des complexes sportifs ne sont pas pensées en fonction de ce type de population. En effet, dans les complexes de la Venaiserie et des Ardoises l'entrée sur le site se fait par un portail fermé qu'il faut tirer.

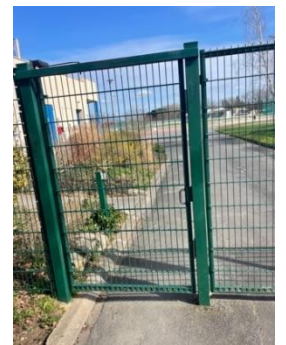
Pour pallier ce problème, il est possible de supprimer ces portails ou de les laisser ouverts en permanence, comme c'est le cas à la Gemmetrie et à la Cressonnière. On peut aussi penser à l'installation de portes coulissantes, qui permettent un passage plus aisé pour les personnes à mobilité réduite.

CRESSONNIERE ET VENAISERIE

Cressonnière



Venaiserie



ARDOISES



LARGEUR DU TROTTOIR

On remarque que sur certaines portions routières, il y a des trottoirs qui sont prévus pour les piétons. Cependant la largeur de ces derniers ne permet pas le passage d'un fauteuil roulant. Il s'agit d'une problématique majeure, car lorsque cela arrive, l'usager de la route en fauteuil doit descendre sur la route le temps de retrouver un trottoir sur lequel il peut circuler.

RUE DE LA PAPERIE

La rue de la Paperie est l'une des plus problématique du parcours. En effet, on remarque qu'il est impossible de joindre le parc de la Paperie en arrivant depuis le quartier de la Paperie pour un fauteuil roulant. En effet, les trottoirs sont en mauvais état, et beaucoup trop étroits.

De plus on remarque que sur la rue de général de Laage, le trottoir est en permanence occupé par les voitures des habitants de la rue.



RUE DE CHAUFFOUR

On remarque que dans cette rue, les véhicules riverains sont très régulièrement garés sur le trottoir, empêchant ainsi les personnes en fauteuil roulant de circuler.



PONT RUE 8 MAI 1945

On remarque que la taille du trottoir sur le pont de la rue du 8 mai 1945 n'est pas suffisante pour permettre le passage d'une personne à mobilité réduite.



RUE DES ARDOISES

On remarque qu'il y a un passage dans la rue des Ardoises qui est trop étroit pour permettre le passage d'une personne à mobilité réduite



ZONE EN PENTE

Sur le parcours on a des zones en pente. Pour une personne lambda, il n'y a pas de problèmes. Cependant pour une personne à mobilité réduite, une pente supérieure à 10% représente un véritable effort s'il s'agit de la monter.

Sachant cela, il y a certaines zones dans les 3 propositions faites qui ne sont pas accessibles pour les personnes en fauteuil.

CHEMIN DE LA GEMMETRIE

Aux 2 extrémité du chemin on a une zone en pente. Celle du côté du centre équestre est surmontable, cependant, celle du côté de la salle des Ardoises est complètement inaccessible pour une personne seule se déplaçant en fauteuil roulant.

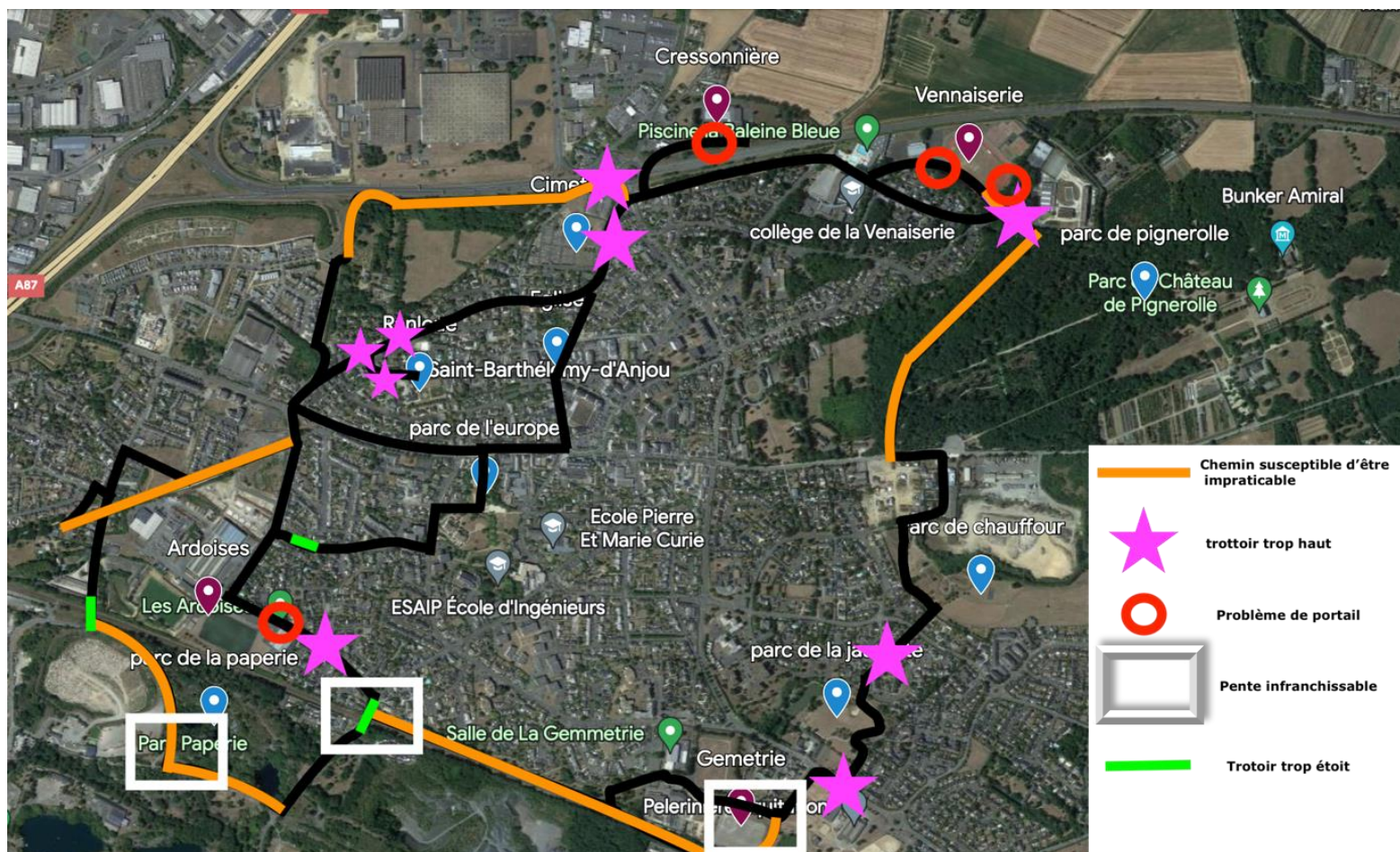


PARC DE LA PAPERIE

Dans le parc de la Papèrie, il y a une grande zone en pente qui est infranchissable pour une personne seule se déplaçant en fauteuil roulant.



CARTE BILAN DES PROBLEMES D'ACCESSIBILITE



COMPARAISON ENTRE LES 3 PROPOSITIONS

En rouge : Meilleur indicateur statistique

En bleu : Pire indicateur statistique

CARACTERISTIQUE DE LA BOUCLE

	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Taille de la boucle	6 Km	6,2 Km	6 Km
Portions routières	1,7 Km	2,35 Km	2,34 Km
Portions vertes	4,3 Km	3,85 Km	3,66 Km
Proportion de chemins verts	71%	62%	61%
Nombre d'intersection nécessitant un virage	18	24	15

DISTANCE ENTRE LES LIEUX EMBLEMATiques DE SAINT BARTHELEMY D'ANJOU ET LA BOUCLE

Lieux / distance	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Ardoises	/	/	/
Gemmetrie	/	/	/
Venaiserie	/	/	/
Cressonnière	300 mètres (3-4 min)	300 mètres (3-4 min)	300 mètres (3-4 min)
Cimetière	120 mètres (1-2 min)	/	/
Parc de la Papperie	300 mètres (3-4 min)	300 mètres (3-4 min)	300 mètres (3-4 min)
Parc de l'Europe	470 mètres (6 min)	/	470 mètres (6 min)
Parc de Pignerolle	/	/	/
Ranloue	200 (2-3 min)	/	130 mètres (2 min)
Parc de la jaudette	/	/	/
Parc de Chauffour	/	/	/
Église-THV	420 mètres (5 min)	/	170 mètres (2-3 min)

Bilan

	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Nombre de détour total	6	2	5
Temps moyen pour se rendre sur un équipement sportif	≈ 1min	≈ 1min	≈ 1min
Temps moyen pour se rendre sur un lieux cultuel	≈ 3 min	≈ 0 min	≈ 1'30 min
Temps moyen pour se rendre sur un parc	≈ 2 min	≈ 1 min	≈ 2 min

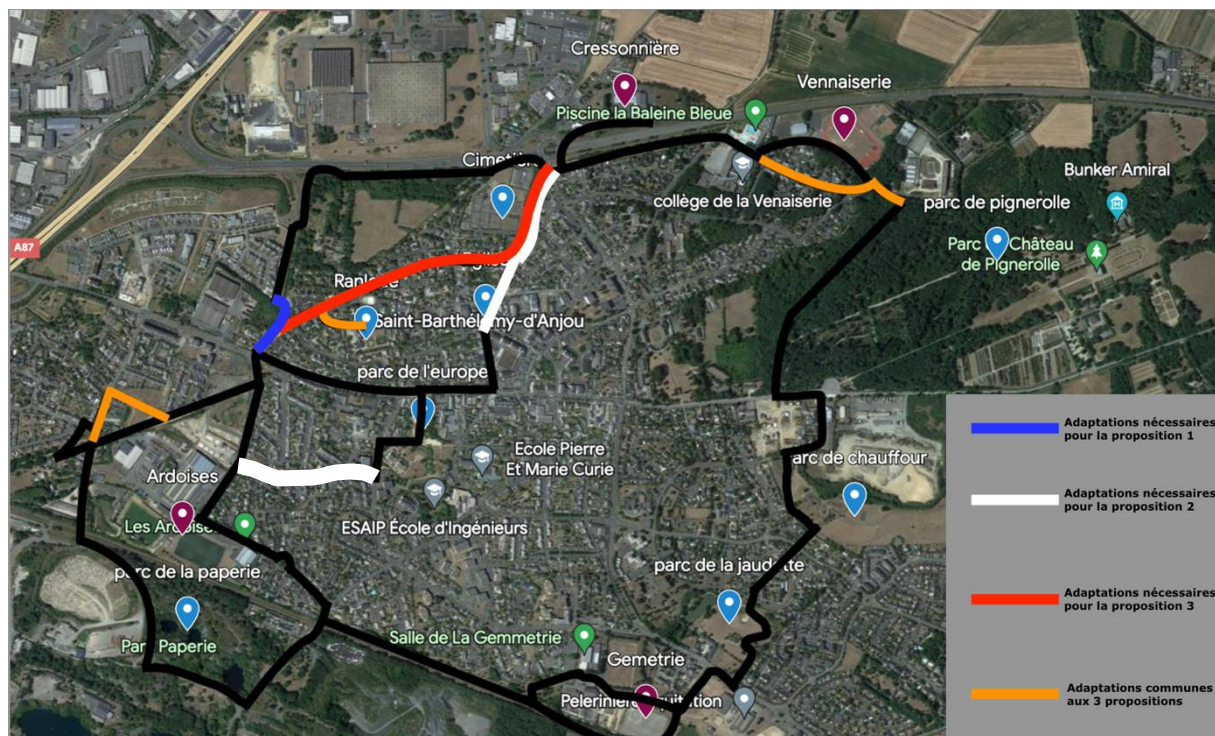
NOMBRES DE VARIANTES

	Nombre d'intersections nécessitant un virage		
Raccord nécessaire	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Ranloue	2	1	1
Parc de l'Europe	1	/	3
Cimetière	1	/	/
Église-THV	2	/	1
Parc de la Papeterie	2	2	2

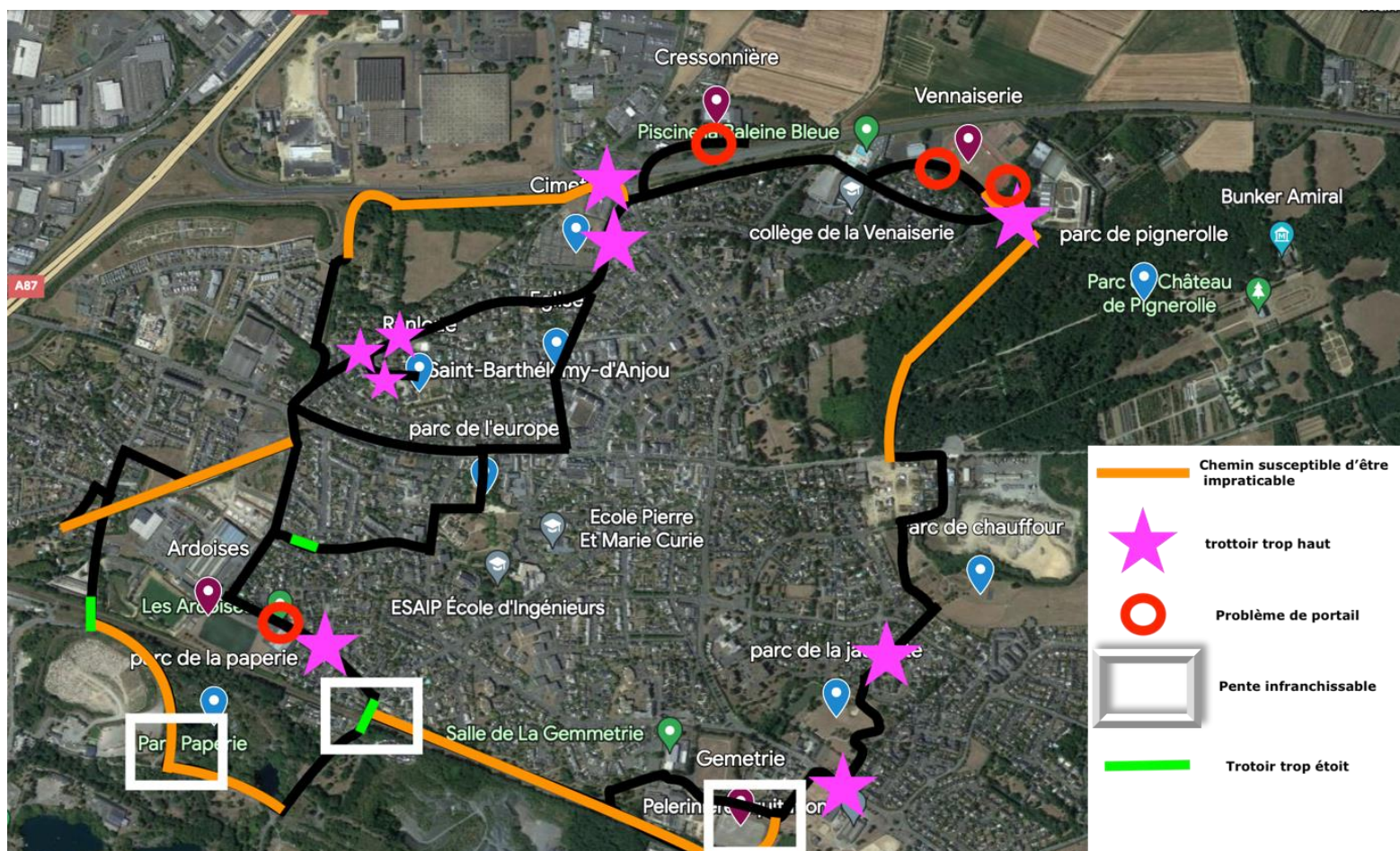
ÉCLAIRAGE

	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Taille du tracé	6 Km	6,2 Km	6 Km
Distance éclairée	3,21 Km	3,91 Km	3,71
Taux d'éclairage	53,5 %	63 %	62 %

ZONES PIETONNES ET CYCLABLES :



ACCESSIBILITE



Avec cette carte bilan on comprend mieux quelles sont les zones qui nécessitent un aménagement. Entre le complexe de la Vennaiserie, le parc de Chauffour et la salle des Ardoises, on observe des problèmes communs à tous les parcours.

Cependant, on remarque que la proposition numéro 1 ne passe pas par la rue de la Taillanderie, ce qui fait qu'elle est beaucoup plus accessible en ce sens. En effet, la proposition 1 passe par l'allée Gaston Morin. En conséquence, lorsqu'un fauteuil roulant est sur le tracé 1, il n'a pas à se préoccuper des passages piétons ni d'éventuels trottoirs en mauvais état, pas adaptés ou avec un véhicule stationné au milieu.

On remarque que la proposition 2 présente de nombreux problèmes d'accessibilité, notamment sur la rue de la Taillanderie. En effet, avec 3 zones qui ont des trottoirs pas adaptés et pas de passages piétons pour 2 d'entre elles, il y a beaucoup de problèmes d'accessibilité.

Enfin, on remarque que la proposition 3 ne présente pas beaucoup de problèmes d'accessibilité. Cependant, c'est peut-être moins agréable pour une personne en fauteuil roulant d'avoir à traverser la route à plusieurs reprises comme le suggère la proposition numéro 3.

Classement de l'accessibilité des boucles :

N°1 : proposition 1

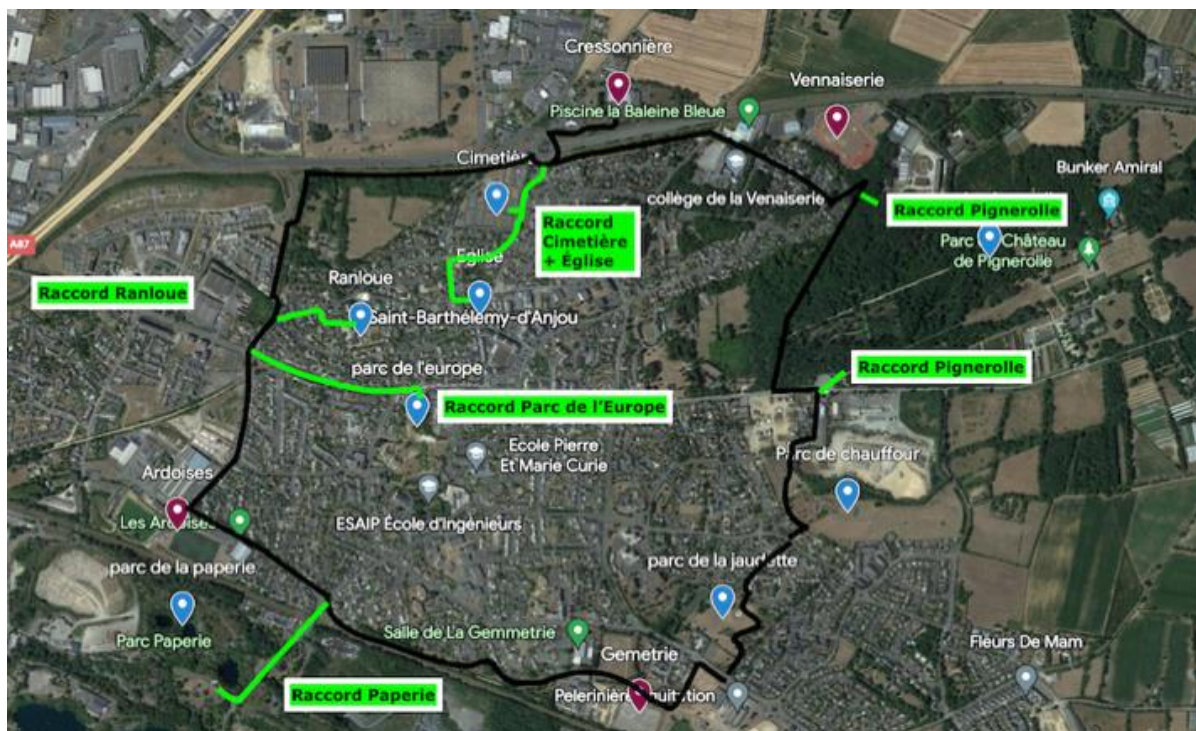
N°2 : Proposition 2

N°3 : Proposition 3

BILAN DES 3 PROPOSITIONS

On remarque que chaque proposition est différente et a son lot d'atouts et d'inconvénients. Les 3 propositions sont envisageables, il s'agit juste de déterminer quelles sont les priorités de cette boucle pour pouvoir en choisir une.

PROPOSITION 1 :



La proposition 1 est le tracé qui a le plus de chemins verts. En effet, avec 4,3 Km de chemins verts pour une distance total de 6 Km, la proposition 1 a le meilleur taux de verdure des 3 propositions avec 71% (qui peut monter à 77% avec la variante de la Vennaiserie). On note que ce tracé nécessite la mise en place de panneaux de signalisation avec 18 intersections où l'utilisateur a besoin de tourner pour suivre la boucle (contre 24 et 15 pour les autres propositions).

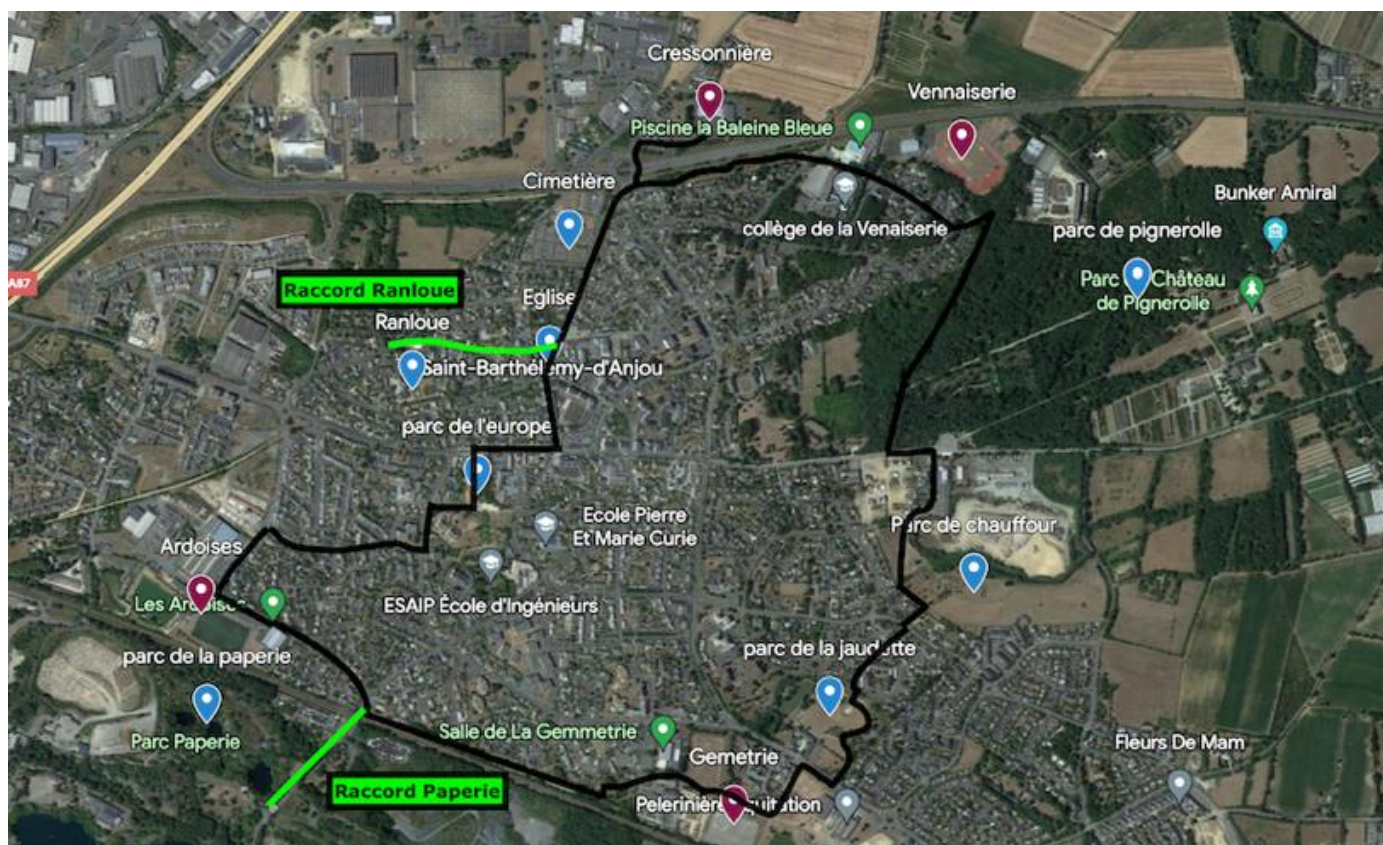
On note que la boucle peut faire jusqu'à 10 Km, si l'utilisateur choisi de faire le tour du parc de Pignerolle. On note également, que l'utilisateur peut rallonger la distance en utilisant la variante du parc de la Papierie.

Cette proposition nécessite la mise en place de passages piétons ainsi que de pistes cyclables sur certains endroits. On note que cette proposition est celle qui est la plus accessible pour les personnes à mobilité réduite.

On remarque que la jonction entre la boucle et le parc de l'Europe est complexe. En effet, le parc est à environ 500 mètres et il est joignable uniquement par la route. Cependant, l'ensemble des autres points d'intérêt culturels sont accessibles par des routes peu fréquentées et sont à proximité de la boucle.

Enfin, on note que le taux d'éclairage est le pire des 3 propositions. S'il n'y a pas d'adaptations faites, une grande partie du tracé sera plongée dans l'obscurité une fois la nuit venue.

PROPOSITION 2 :



La proposition 2 est le tracé qui passe par le plus de lieux emblématiques de la commune (complexes sportifs et lieux culturels). En effet, il est nécessaire d'utiliser une variante uniquement pour le parc de la Papierie et la Ranloue, sinon, l'ensemble des autres lieux sont situés sur le tracé de la boucle.

Cependant, cela se fait au détriment du taux de verdure. En effet, ce tracé est beaucoup moins vert avec seulement 3,85 Km de portions vertes sur les 6,2 Km du tracé total. Pour passer par un maximum de lieux, cela implique d'utiliser les chemins du centre-ville, c'est pourquoi le taux de verdure est plus faible (62%).

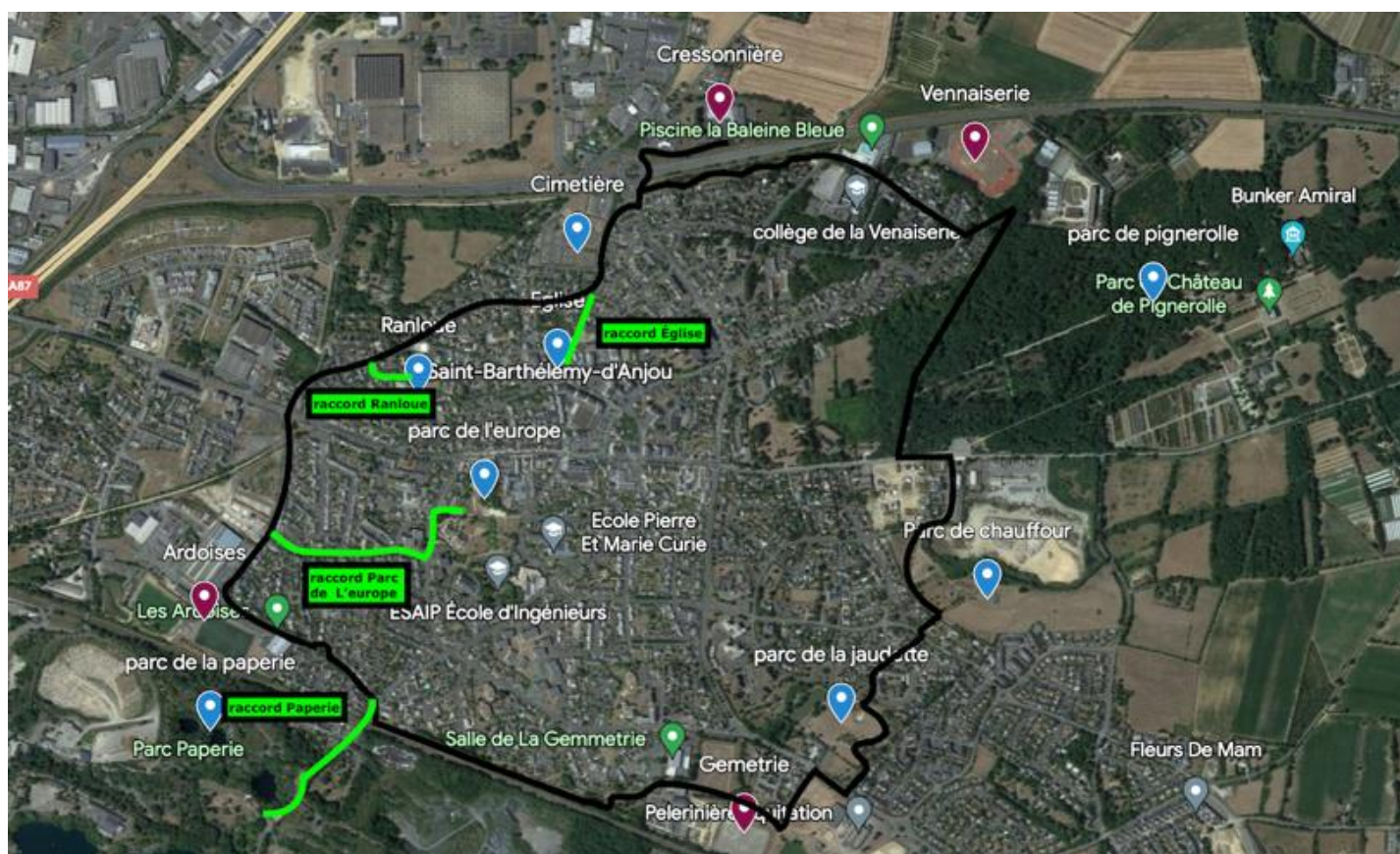
De plus, cette proposition implique un nombre de panneaux supérieur. En effet, avec 24 intersections nécessitant un virage, ce tracé est celui qui implique le plus de signalisation des 3 propositions.

On note que la boucle peut faire jusqu'à 10 Km, si l'utilisateur choisit de faire le tour du parc de Pignerolle. On note également, que l'utilisateur peut rallonger la distance en utilisant la variante du parc de la Papierie.

Cette proposition nécessite la mise en place de passages piétons ainsi que de pistes cyclables sur certains endroits. On remarque que cette proposition présente des problèmes d'accessibilité étant donné la grande partie du tracé sur des routes du centre-ville (2^e sur 3 dans le score d'accessibilité).

Enfin, on remarque que cette proposition a le meilleur taux d'éclairage. En effet, une grande partie du parcours se fait en ville, c'est pourquoi son taux d'éclairage est si bon.

PROPOSITION 3 :



La proposition 3 est une variante de la proposition 1, permettant de se rapprocher de la Ranloue ainsi que de l'Église de la commune. On remarque qu'avec 3,66 Km de route pour 6 Km de boucle, le taux de verdure du tracé est le pire des 3 propositions avec seulement 61%. Cependant, ce taux est à nuancer. En effet, à l'inverse de la proposition 2, les routes de la propositions 3 sont placés en périphérie de la ville, et sont donc moins fréquentées. De plus, on note que le taux de verdure peut augmenter si on utilise la variante de la Vennaiserie en passant de 61% à 66%.

On remarque qu'avec seulement 15 intersection nécessitant un virage, ce tracé est le plus simple des 3.

On remarque que comme la proposition 1, la jonction entre le parc de l'Europe et la boucle est complexe, avec un raccord de 500 mètres passant par la route.

On note que la boucle peut faire jusqu'à 10 Km, si l'utilisateur choisi de faire le tour du parc de Pignerolle. On note également, que l'utilisateur peut rallonger la distance en utilisant la variante du parc de la Papeterie.

Cette proposition nécessite la mise en place de passages piétons ainsi que de pistes cyclables sur certains endroits. On remarque qu'il y a de gros problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au niveau de la rue de la Taillanderie.

Enfin, on remarque que cette proposition ne passe pas par l'allée Gaston Morin qui n'est pas éclairée. En comparaison avec la proposition 1, ce tracé ci à un taux d'éclairage supérieur (2^e sur 3)

SIGNALISATION DES COMPLEXES SPORTIFS

PRESENTATION

Les Bartholoméens ont la chance d'évoluer dans une commune possédant quatre complexes sportifs. Ces derniers sont tous occupés par des clubs. Les licenciés connaissent la structure dans laquelle leur club évolue. Il en va de même pour les habitants de la commune qui connaissent certainement un complexe sportif dans lequel ils ont l'habitude de se rendre.

Cependant, la commune ne possède pas un mais quatre complexes. Dans une logique de rayonnement et de développement de l'accès au sport, il semble nécessaire que les installations sportives de la commune soient connues de tous.

Pour cela, une boucle de liaison entre les différents complexes semble apparaître comme une solution. En effet, cette dernière permet de flécher un chemin de marche entre les équipements, ce qui incitera peut-être les bartholoméens à partir à la découverte de la ville par ce sentier.

Néanmoins, cette boucle permet aux marcheurs de découvrir les équipements, cependant, ils ne développeront pas leurs connaissances sur les pratiques sportives prenant place dans les complexes, ni sur les horaires des manifestations sportives etc... De plus, il faut que la personne qui emprunte le chemin fasse la boucle dans son entièreté pour passer par les 4 complexes.

Il est possible d'imaginer un moyen de communication simple, pour que n'importe quelle personne qui est sur un complexe, puisse avoir connaissance de l'existence des autres complexes et des clubs qui y vivent.

Une solution possible est la création d'un arbre à panneau devant chaque complexe, qui indique la distance séparant le complexe en question des autres ainsi que les clubs qui sont dans les autres équipements.

De plus, on peut imaginer un panneau de signalisation par complexe, avec une zone d'information dédiée aux clubs, afin qu'ils présentent les grosses manifestations de la saison à venir ainsi qu'une pancarte présentant le nom du complexe.

PROPOSITION

Il faudrait trouver dans chaque équipement un panneau d'affichage qui indique le nom du complexe sportif, ainsi que le nom des clubs y résidant et un pictogramme de leur activité sportive.

Concernant les inscriptions pour les clubs, il peut s'agir du logo du club ou d'un pictogramme. Le logo du club a l'avantage d'ancrer l'identité du club dans le complexe. Tandis que le pictogramme a l'avantage d'harmoniser l'ensemble des pancartes de présentation des complexes, et de clarifier l'activité proposée par le club lorsque le logo n'est pas explicite. Le tout doit être harmonisé, en suivant la charte graphique de la commune.

AFFICHAGE DU NOM DES COMPLEXES : EXEMPLE DE LA SALLE DES ARDOISES

Complexe sportif des Ardoises



Complexe sportif des Ardoises



BCSB



St Barth foot

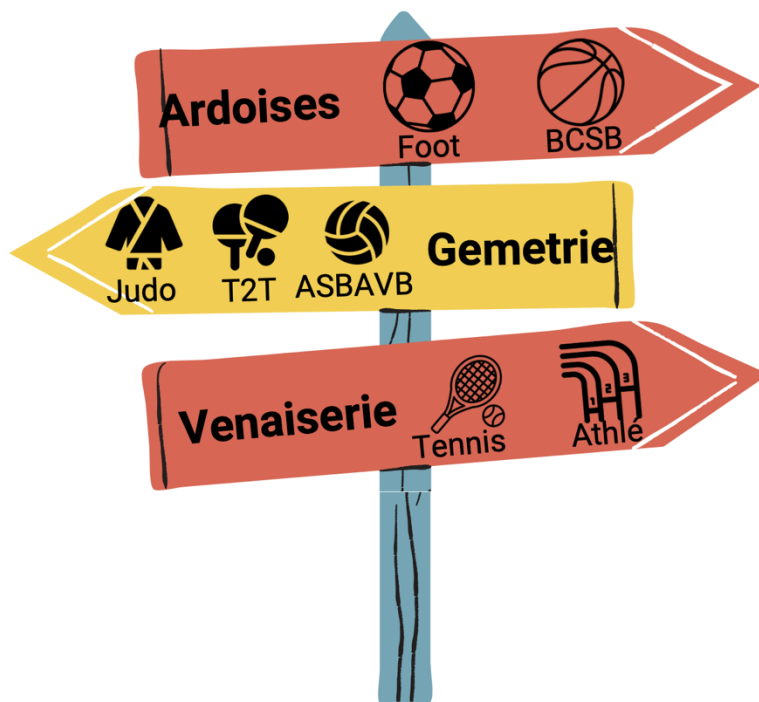
Il s'agirait d'une pancarte placée à l'entrée des complexes sportifs. Cette dernière permettrait à celui qui passe à côté de comprendre en un instant le nom du complexe dans lequel il est, ainsi que les pratiques sportives qui prennent place sur ce lieu. Avec la boucle verte qui passe à proximité les pancartes placées devant les complexes auront une grande visibilité et permettront de favoriser l'accès au sport dans la commune.

Il peut s'agir d'une pancarte avec le nom du complexe et les logos des clubs. Cependant on peut également imaginer remplacer les logos des clubs par des pictogrammes pour harmoniser l'affichage sur tous les équipements sportifs.

Nous pouvons également imaginer mettre le logo de la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou sur la pancarte.

Aussi, pour que l'ensemble des équipements gagne en visibilité, il est possible de mettre un arbre à panneau dans chaque complexe, présentant l'ensemble des autres sites de pratiques sportives de la commune. Ainsi, un passant qui découvre un complexe sportif comprendra qu'il existe d'autres zones dédiées au sports, et quelles disciplines y sont pratiquées.





AFFICHE LIBRE POUR LES CLUBS

Avec la boucle verte, la visibilité des espaces de pratiques sportives va augmenter. Pour permettre aux usagers de la boucle de mieux comprendre la dimension sportive de la commune, on peut imaginer mettre des pancartes de présentation devant chaque complexe.

Cependant, la pancarte présentée précédemment ne donne pas d'information sur les dates de compétitions, ni sur les événements à venir.

Pour pallier ce problème, il est possible de mettre à disposition des clubs une zone d'affichage libre, pour que les passants puissent prendre les informations nécessaires sur les jours de compétition par exemple.

 BCSB	 St Barth Foot
Samedi 11 mars 20h30: Match SG1 - Laval pour la montée	Dimanche 12 mars 15h : Match SF1 - Coulaïne venez nombreux !!!
vendredi 20 Juin 19h: Tournois de basket	



BCSB

Samedi 11 mars 20h30:

Match SG1 - Laval
pour la montée

vendredi 20 Juin 19h:

Tournois de basket



St Barth Foot

Dimanche 12 mars 15h :

Match SF1 - Coulaïne
vennez nombreux !!!

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

Pour mettre en œuvre l’affichage du nom du complexe à l’entrée ainsi qu’une zone d’affichage libre on peut imaginer un dispositif comme celui-ci :



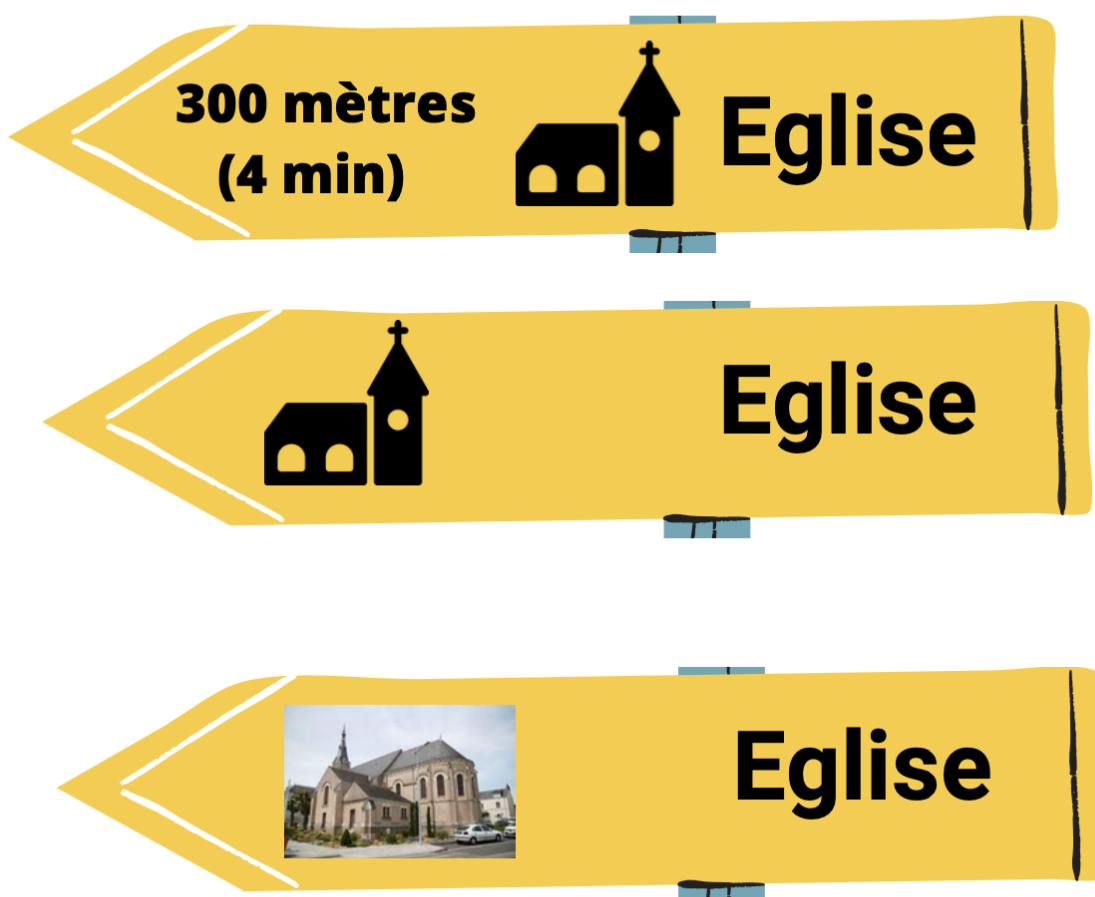
Pancarte placée au-dessus de la structure d’affichage libre, avec le nom du complexe et les clubs résidents.

Zone d’affichage libre pour les clubs, leur permettant d’informer sur le calendrier sportif et les grosses manifestations à venir.

SIGNALISATION DES LIEUX CULTURELS

De la même manière que les complexes sportifs, les lieux culturels de la commune sont des espaces de vie et de rencontres pour les habitants de la commune. Il est donc important que ces derniers soient signalisés au même titre que les espaces de pratique sportive.

Cependant, les besoins pour ces derniers sont différents. Premièrement, ces derniers ne sont généralement pas directement sur la boucle. Il faut donc penser à une signalisation pour indiquer ces lieux depuis la boucle. Voici ci-dessous plusieurs propositions pour mener les usagers de la boucles vers les lieux culturels.



De plus, une fois sur place, les promeneurs sont souvent avides d'informations sur les lieux historiques ou culturels. Il est possible d'imaginer un système de présentoir à destination des bartholoméens pour

leur permettre d'en apprendre plus sur le lieux ou le bâtiment devant lequel il se trouve. Voici ci-dessous un exemple avec le manoir de la Ranloue :



LA RANLOUE :

La Ranloue est l'un des plus anciens édifices de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Dans les titres anciens du clergé séculier⁵, est déjà évoquée, en 1497, la closerie de la Ranloue "comme ayant été acquise par Jacques Huaigre et René Raoul de la tierce partie". Au début du XVI^e siècle, un marchand drapier, Pierre Dugrat et son épouse, Marie Medavy, se font construire un logis pour accueillir leur famille ; ils eurent six enfants. C'est leur fils, François Dugrat, qui hérite de la Ranloue ; il en fait déclaration au chapitre de Saint-Laud en 1541. Il est, comme son père, marchand drapier et a épousé, en 1532, Olive Fouquet, fille de Jehan Fouquet sieur de la Beillerie⁶. À la mort de François Dugrat, son épouse, Olive, hérite de la Ranloue qui passe ainsi dans la famille Fouquet.

CONCLUSION

Le mandat politique 2020-2026 aspire à construire une voie liant les équipements sportifs et lieux culturels de la commune. Ces liaisons permettent de favoriser l'accès au sport, en augmentant la visibilité des complexes, des activités à l'intérieurs de ces derniers ainsi qu'en favorisant l'accès aux équipements en eux-mêmes.

Dans le cadre de la création de liaison entre les complexes, il semble pertinent de penser à lier les lieux culturels de la commune dans le même temps. En effet, il n'est pas réaliste de créer 2 boucles dans la commune, car ces dernières se chevaucheraient, et tous les bénéfices de la boucle culturelle et sportive seraient perdus.

Pour promouvoir le sport et la culture à l'aide de la création d'une boucle, 3 propositions de projet sont faites dans ce dossier, chacune comprenant des avantages et inconvénients.

De plus, ce dossier propose des solutions pour que les complexes sportifs et lieux de culture gagnent en visibilité. Pour les complexes sportifs il s'agit de rajouter un arbre à panneau ainsi qu'une pancarte de présentation dans chaque complexe. Avec ceci, un affichage libre serait disponible pour les clubs afin de communiquer sur les gros événements et manifestations sportives de la structure aux habitants de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Pour les lieux culturels, il s'agit de signaler les équipements à l'aide de trajet alternatifs sur la boucle, tout en ajoutant des présentoirs à côtés des lieux de culture pour informer les passant.

Néanmoins on remarque que l'accessibilité est une problématique. En effet, entre les pistes cyclables, l'éclairage ainsi que les problèmes liés à la circulation des personnes en fauteuils roulant, on remarque qu'il y a encore des adaptations à faire avant que la boucle soit pleinement fonctionnelle.

Cependant, si des moyens sont alloués à ce projet dans le mandat 2020-2026, la boucle verte permettra à la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou d'accroître son accessibilité au sport ainsi qu'à la culture pour l'ensemble des habitants de la commune.